



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Évaluation

Rapport conjoint au Parlement sur les évaluations de l'aide publique au développement française 2018-2019

Réalisation

Cette stratégie a été co-rédigée par les acteurs suivants :

- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;
- le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) ;
- l'Agence française de développement (AFD).

Le présent document est disponible en ligne sur le site France Diplomatie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/>

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Évaluation

Rapport conjoint au Parlement sur les évaluations de l'aide publique au développement française 2018-2019

Table des matières

Introduction	6
Chapitre 1 Cadre général de l'évaluation de l'APD au développement.....	7
Chapitre 2 Pilier Planète : lutter contre la dégradation de la planète.....	10
2.1 Évaluation des contributions des interventions « Aires protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017).....	11
2.2 Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne.....	12
2.3 Évaluation du deuxième objectif du cadre d'intervention transversal Biodiversité 2013-2017.....	13
2.4 Évaluation rétrospective des interventions de l'AFD dans le secteur de l'irrigation.....	14
2.5 Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo.....	15
2.6 Évaluation et capitalisation des innovations issues de la FISONG pour l'assainissement (2012-2017).....	16
2.7 Évaluation de la dotation de la France au Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5 et FEM-6).....	17
2.8 Évaluation de la dotation de la France au Fonds vert pour le climat (2015-2018).....	18
Chapitre 3 Pilier Population : éliminer la pauvreté et la faim, assurer des conditions de vie dignes et l'égalité des peuples.....	20
3.1 Évaluation de l'action de la France pour l'éducation de base au Sahel (2005-2015).....	21
3.2 Évaluation formative de l'engagement français Muskoka (2010-2017).....	22
3.3 Évaluation <i>in itinere</i> de l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S).....	23
3.4 Évaluation intermédiaire de la politique publique des collèges et état des lieux du système intégré d'information et de gestion de l'éducation (SIIGE) en Côte d'Ivoire.....	24
3.5 Impact du forfait obstétrical en Mauritanie sur l'offre, le recours et les inégalités d'accès aux soins.....	25
3.6 Évaluation stratégique de l'Initiative 5 % (2011-2016).....	26

Chapitre 4	Pilier Prospérité : concilier progrès économiques, sociaux et technologiques et respect de la nature	28
4.1	Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam (2005-2015)	29
4.2	Évaluation de la contribution française à l'amélioration de la gouvernance financière dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (2006-2016)	30
4.3	Évaluation rétrospective des dotations de la France à l'Association internationale du développement (AID17 et AID18)	31
Chapitre 5	Pilier Paix : favoriser la paix et la justice	33
5.1	Revue analytique de la contribution française aux fonds fiduciaires multi-bailleurs, crise-post-crise (FMB-CPC)	34
Chapitre 6	Pilier Partenariat : nouer des partenariats efficaces et inclusifs afin d'atteindre les ODD d'ici 2030	36
6.1	Évaluation rétrospective du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE)	37
6.2	Évaluation des retombées économiques du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)	38
Chapitre 7	Évaluations interpiliers	39
7.1	Analyse transversale d'évaluations de prêts de politique publique	39
Annexe 1	Évaluations de projets du MEAE	41
Annexe 2	L'évaluation de projet à l'AFD (2018-2019)	49
	Bilan statistique sur la période	55
	Sigles et abréviations	60

Introduction

La France inscrit sa politique de développement et de solidarité internationale dans un cadre multilatéral, celui des objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, qui fixent une ambition commune à l'humanité dans le cadre de l'Agenda 2030. Ces objectifs sont complétés par l'ambition de l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, dont la mise en œuvre est désormais irréversible.

À la suite de l'élection présidentielle de mai 2017, le président de la République a souhaité porter une ambition nouvelle pour la politique de développement et la solidarité internationale avec notamment une augmentation significative de l'aide publique au développement (APD) française pour atteindre 0,55 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2022. Celle-ci s'est concrétisée par la réunion, en février 2018, de l'instance de pilotage interministériel de cette politique, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), sous la présidence du Premier ministre. Pour accompagner cette hausse des moyens consacrés à l'APD, il a été décidé d'en renforcer le pilotage, la transparence et la redevabilité par le biais notamment d'une politique ambitieuse d'évaluation.

Cette exigence vient d'être entérinée avec l'adoption par le Parlement, en 2021, de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Celle-ci prévoit une nouvelle augmentation des moyens accordés à l'APD et la création d'une commission indépendante d'évaluation de la politique de développement, placée auprès de la Cour des comptes.

L'évaluation des interventions financées par la France participe au devoir de redevabilité des services qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement. Les trois unités d'évaluation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) et de l'Agence française de développement (AFD) évaluent ainsi régulièrement la participation de la France aux actions de solidarité internationale, que celles-ci soient financées par l'aide bilatérale (sous forme de dons, d'aides-projets ou de prêts) ou par des contributions financières à des organisations internationales ou à des institutions financières internationales (banques régionales ou multilatérales de développement).

Le présent document accompagne le rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement (2018-2019). Il vise à rendre compte, de manière harmonisée, de chacune des évaluations réalisées par le MEAE, le MEFR et l'AFD au cours de la période. Les résultats des 21 évaluations stratégiques et/ou thématiques, pilotées directement par l'un des trois services d'évaluation, y sont décrits de manière synthétique. Le rapport présente en annexe les évaluations *ex post* de projets et/ou de programmes pilotés directement par les services décentralisés du MEAE et de l'AFD, avec l'appui méthodologique des unités d'évaluation centrales.

Ces évaluations sont analysées en lien avec les ODD et plus particulièrement les cinq piliers autour desquels s'articule la politique française d'aide au développement, à savoir : **(1)** la planète (lutter contre la dégradation de la planète), **(2)** la population (éliminer la pauvreté et la faim, assurer des conditions de vie dignes et l'égalité des peuples), **(3)** la prospérité (concilier les progrès économiques, sociaux et technologiques et le respect de la nature), **(4)** la paix (favoriser la paix et la justice) et **(5)** les partenariats (nouer des partenariats efficaces et inclusifs afin d'atteindre les ODD d'ici 2030).¹

1. Comme tout classement, celui-ci présente ses limites et certaines évaluations, compte tenu de l'étendue de leur objet, peuvent correspondre à plusieurs piliers. Pour ces travaux, le classement a privilégié le pilier le plus concerné par les interventions évaluées.

Chapitre 1

Cadre général de l'évaluation de l'APD au développement

L'APD est évaluée en France par trois entités distinctes, chacune située au sein des trois principaux acteurs publics de la coopération internationale : le pôle de l'évaluation et de la performance à la direction générale de la mondialisation (DGM) du MEAE, l'unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) à la direction générale du Trésor (DG Trésor) du MEFR et le département Évaluation et apprentissage (EVA) de l'AFD. Chaque entité a la responsabilité de piloter l'évaluation des activités de développement mises en œuvre par l'organisation dont elle dépend. Les trois services travaillent de façon très coordonnée afin de garantir la complémentarité de leurs travaux.

Les trois services d'évaluation préparent, de façon concertée, une programmation triennale de leurs travaux, qui est revue chaque année pour tenir compte de l'évolution des besoins et des priorités. Ils présentent cette programmation tous les ans auprès de l'Observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale, qui émet un avis sur cette programmation.

Les services d'évaluation adhèrent aux principes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : impartialité et indépendance, crédibilité et transparence, utilité et exploitation des résultats, association des pays d'accueil, coopération entre donateurs, programmation des évaluations.² Les évaluations sont confiées, après une mise en concurrence publique, à des prestataires extérieurs spécialisés de manière à garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux et sont réalisées en suivant les critères (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, impact) du CAD. Les consultants sont épaulés par des groupes de référence pluralistes, adaptés à la thématique de l'évaluation et associant les parties prenantes à la politique, au programme ou au projet, ainsi que des acteurs extérieurs (dont des parlementaires, des chercheurs et des membres de la société civile).

Les évaluations répondent à plusieurs finalités issues des sollicitations aussi bien internes qu'externes (du Parlement ou de la Cour des comptes, par exemple). Leur champ couvre l'aide bilatérale et multilatérale financée par les trois organisations et concerne autant les projets et les programmes, les thématiques et les secteurs que les pays et les instruments de financement. Elles servent deux finalités principales : **1**) rendre compte de la mise en œuvre des projets et des programmes et des résultats atteints. L'analyse est alors rétrospective et remplit essentiellement des objectifs de redevabilité ; et **2**) tirer des enseignements de l'expérience afin d'améliorer les stratégies, les programmes et les projets d'aide futurs. L'analyse est alors plus prospective et vise à nourrir le dialogue avec les parties prenantes afin d'améliorer les interventions futures et d'accroître le capital de connaissances sur le sujet.

Les trois services centraux d'évaluation ont consacré un budget annuel de près de 3 millions d'euros (M€) aux évaluations sur la période 2018-2019, réparti comme suit : près de 1 M€ pour le MEAE (571 000 € pour le pôle de l'évaluation et de la performance en charge d'évaluations stratégiques, auxquels s'ajoutent 420 000 € pour l'évaluation des projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants [FSP]), 505 000 € pour l'UEAD et 1,4 M€ pour l'AFD (dont 685 000 € pour le département EVA de l'AFD, auxquels s'ajoute un montant de 715 000 € pour les évaluations de projets financés par l'agence).

Sur cette même période, l'évaluation a occupé environ 25 personnes : 4 au MEAE (1 chef de pôle, 3 chargées d'évaluation), 3 à l'UEAD (1 chef d'unité et 2 chargés d'évaluation) et entre 15 (2018) et 16 chargés d'évaluation (2019) auxquels s'ajoutent 2 postes en management à l'AFD.

2. « Évaluer la coopération pour le développement : récapitulatif des normes et standards de référence », 2^e édition, réseau du CAD sur l'évaluation en matière de développement, 2010.

Une restitution publique des résultats des principales évaluations est organisée. De plus, les évaluations font l'objet d'une publication et sont accessibles aux adresses suivantes :

Évaluations du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/>

Évaluations de l'UEAD : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international/l-unite-d-evaluation-des-activites-de-developpement-uead/rapports-d-evaluation-uead>

Évaluations de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/les-evaluations>

Le tableau ci-après récapitule les 21 évaluations stratégiques et/ou thématiques de la période, qui sont présentées en détail dans les chapitres suivants.

Type d'évaluation	Intitulé de l'évaluation	Pilier	Page
Évaluations conjointes	Évaluation à mi-parcours du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) (pilotee par la DG Trésor, conjointe avec l'AFD)	Partenariat	37
	Évaluation de la contribution française à l'amélioration de la gouvernance financière dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (2006-2016) (pilotee par le MEAE, conjointe avec l'AFD et la DG Trésor)	Prosperité	30
	Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam (2005-2015) (pilotee par l'AFD, conjointe avec le MEAE et la DG Trésor)	Prosperité	29
	Évaluation de l'action de la France pour l'éducation de base au Sahel (pilotee par le MEAE, conjointe avec l'AFD)	Population	21
	Évaluation formative sur l'engagement français Muskoka (2010-2017) (pilotee par le MEAE, conjointe avec l'AFD)	Population	22
	Revue analytique de la contribution française aux fonds fiduciaires multi-bailleurs, crise/post-crise (pilotee par l'AFD, conjointe avec le MEAE et la DG Trésor)	Paix	34
Évaluations du MEAE	Évaluation stratégique de l'Initiative 5 % (2011-2016)	Population	26
Évaluations de la DG Trésor	Évaluation de la dotation de la France au Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5 et FEM-6)	Planète	17
	Évaluation des retombées économiques du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)	Partenariat	38
	Évaluation rétrospective de la dotation de la France à l'Association internationale de développement (AID17 et AID18)	Prosperité	31
	Évaluation de la dotation de la France au Fonds vert pour le climat	Planète	18

Type d'évaluation	Intitulé de l'évaluation	Pilier	Page
Évaluations de l'AFD	Évaluation des contributions des interventions « Aires protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017)	Planète	11
	Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne	Planète	12
	Évaluation du deuxième objectif du cadre d'intervention transversal Biodiversité 2013-2017	Planète	13
	Évaluation rétrospective des interventions de l'AFD dans le secteur de l'irrigation	Planète	14
	Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo	Planète	15
	Évaluation et capitalisation des innovations issues de la FISONG pour l'assainissement (2012-2017)	Planète	16
	Évaluation <i>in itinere</i> de l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S)	Population	23
	Évaluation intermédiaire de la politique publique des collèges et état des lieux du Système intégré d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) en Côte d'Ivoire	Population	24
	Impacts du forfait obstétrical en Mauritanie sur l'offre, le recours et les inégalités d'accès aux soins	Population	25
	Analyse transversale d'évaluations de prêts de politique publique	Interpiliers	39

En complément, l'Annexe 1 est consacrée aux évaluations *ex post* de projets financés par le MEAE (projets du FSPI et projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs [PISCCA]), tandis que l'Annexe 2 analyse en détail les évaluations *ex post* de projets/programmes conduites par les agences de l'AFD dans les pays avec l'accompagnement méthodologique de leur département Évaluation et apprentissage.

Chapitre 2

Pilier Planète : lutter contre la dégradation de la planète



Les ODD du pilier Planète ont pour objectifs de protéger et de préserver l'environnement afin que l'humanité puisse vivre dignement et de façon pérenne.

Ils visent à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (ODD 6) ; à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » (ODD 7) ; à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients

et durables » (ODD 11) ; à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (ODD 13) ; à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable » (ODD 14) ; et à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » (ODD 15).

► **Le pilier Planète a fait l'objet de 59 évaluations** : 8 évaluations stratégiques, 51 évaluations de projets couvrant 49 projets de l'AFD et 3 projets du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée
Évaluations stratégiques	
Évaluation des contributions des interventions « Aires protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017)	342 M€
Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne	Indisponible
Évaluation du deuxième objectif du cadre d'intervention transversal Biodiversité 2013-2017	Sans objet
Évaluation rétrospective des interventions de l'AFD dans le secteur de l'irrigation	1,2 Md€

	Montant de l'aide évaluée
Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo	Sans objet
Évaluation et capitalisation des innovations issues de la FISONG pour l'assainissement (2012-2017)	2,84 M€
Évaluation de la dotation de la France au Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5 et FEM-6)	300 M\$
Évaluation de la dotation de la France au Fonds vert pour le climat	1,035 Md\$
Évaluations de projets-programmes (51 projets)	2,2 Md€
AFD (49 projets)	2,1 Md€
MEAE (3 projets)	1,1 M€

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés afin d'éviter de les comptabiliser en double (le périmètre des évaluations stratégiques peut comporter des projets qui ont pu être évalués individuellement).

2.1 Évaluation des contributions des interventions « Aires protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017)

Évaluation de l'AFD, ExPost n° 75, février 2019
Montant de l'aide évaluée : 342 M€

Objet

L'objectif principal de cette évaluation est de contribuer à améliorer la stratégie de l'AFD en matière d'appui à des aires protégées, en analysant dans quelle mesure il est possible et réaliste d'atteindre des objectifs de conservation de la biodiversité permettant non seulement de préserver une biodiversité remarquable et de maintenir des services écosystémiques majeurs associés, mais aussi de répondre aux besoins de développement socioéconomique des populations locales.

Contexte et finalités

Le référentiel stratégique de l'AFD en matière de biodiversité arrivant à échéance en 2018, l'AFD a décidé d'évaluer un échantillon représentatif des projets d'appui à des aires protégées afin de nourrir l'élaboration d'interventions futures. Sur la période 2000-2017, l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ont engagé près de 342 M€, qui ont servi à financer 53 concours d'appuis à des aires protégées. L'évaluation portait sur un échantillon de 19 projets d'appui à des aires protégées lancés entre 2000 et 2017. Elle vise à analyser les forces, les contraintes et les faiblesses rencontrées, à proposer des améliorations en matière de méthodes et de moyens d'appui et à élaborer une série de recommandations opérationnelles et stratégiques pour le futur.

Travaux et méthodes

L'évaluation, de nature qualitative, a été conduite par un consortium entre le groupe-conseil Baastel, deux experts indépendants et le Gret³, entre juillet 2017 et mai 2019. La méthodologie reposait sur **(i)** l'établissement d'une grille d'évaluation ; **(ii)** un échantillonnage par choix raisonné

3. Anciennement « Groupe de recherche et d'échange technologique » (GRET).

de 19 projets mis en œuvre dans 22 pays⁴ et financés par 26 concours financiers issus du portefeuille initial de 53 concours ; **(iii)** une revue et une analyse de documents ; **(iv)** des entretiens individuels ; **(v)** quatre missions de terrain réalisées sur des projets en Chine, au Kenya, au Sénégal et en Guinée Bissau, et au Mexique ; et **(vi)** des recommandations issues d'un atelier de co-construction des recommandations avec les équipes opérationnelles de l'AFD. Le groupe de référence en charge du pilotage de l'évaluation a réuni des représentants des différentes divisions de l'AFD concernées, du FFEM, du MEAE, de l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (*Kreditanstalt für Wiederaufbau*, KfW), de chercheurs, de consultants indépendants et de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG).

Résultats

Les projets sont généralement pertinents, mais leur logique d'intervention reste à clarifier et à préciser. Leur cohérence interne et externe est bonne. L'analyse de l'efficacité a permis d'identifier quatre types de projet qui poursuivent tous des finalités de conservation de la biodiversité et de développement des populations locales. Ces quatre types se répartissent selon un gradient allant de projets axés d'abord sur la conservation de la biodiversité pour avoir des effets secondaires sur le développement jusqu'à des projets inverses, où c'est le développement qui doit permettre la conservation. Le constat de l'évaluation est que si tous ces projets à finalité semblables sont globalement effectifs, leur efficacité varie, car ils obtiennent différents types de résultats en fonction de leur logique d'intervention plus ou moins axée sur la conservation ou le développement. Dans tous les cas, l'impact sur la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, et encore plus sur le développement économique, sont difficiles à évaluer en raison de situations de référence insuffisamment établies avant le démarrage des projets et de dispositifs de suivi incomplets.

Recommandations

L'évaluation propose un certain nombre de recommandations stratégiques : **(i)** privilégier une approche territoriale et une analyse institutionnelle plus fine pour atteindre des résultats de conservation et de développement ; **(ii)** adapter les appuis aux aires protégées en fonction de leurs perspectives de pérennité ; **(iii)** mobiliser des types de financement diversifiés (prêts et subventions) ; et **(iv)** s'engager à plus long terme sur un même territoire. En matière opérationnelle, l'évaluation recommande notamment d'améliorer le cadre normatif des études de faisabilité et les logiques d'intervention, de mieux évaluer les risques d'impact environnemental et social négatif, de maintenir les actions de renforcement de capacité des autorités locales et des équipes de gestion d'aires protégées, d'appuyer la supervision des projets avec une amélioration

des outils de suivi, d'établir des systèmes de suivi-évaluation de la conservation et du développement plus efficaces et pérennes et enfin de mieux disséminer et conserver les données et les publications produites par les projets, tout en poursuivant les réflexions sur la gestion et le suivi des « communs » dans les aires protégées.

2.2 Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne

Évaluation de l'AFD, ExPost n° 72, juin 2018

Montant de l'aide évaluée : indisponible

Objet

L'évaluation visait deux objectifs : **(i)** la redevabilité, en rendant compte de ce qui a été réalisé dans les projets et dans quelles conditions, au travers d'un bilan quantitatif et qualitatif ; et **(ii)** l'apprentissage, en identifiant des enseignements à la lumière des évolutions des contextes territoriaux et des leçons d'expériences vécues « sur le terrain ». Outre l'évaluation des projets du panel, l'attention a été portée sur plusieurs thématiques clés des projets, notamment le développement économique, la gestion des ressources naturelles et du foncier, l'articulation urbain/rural, les communs et la prise en compte des situations de fragilité, de crise et de conflit.

Contexte et finalités

Le soutien au développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne s'impose comme un axe prioritaire d'intervention de l'AFD, laquelle a participé, depuis plus de 15 ans, à la mise en œuvre d'une série de projets contribuant au développement local, à la décentralisation et à la gouvernance des territoires ruraux. L'AFD a souhaité évaluer rétrospectivement les bonnes pratiques et les méthodes mises en œuvre, en se focalisant sur les expériences en matière de gestion de biens communs, et identifier les besoins d'évolution.

Travaux et méthodes

Cette évaluation qualitative a été réalisée par le groupement entre l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), le Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL) et South Research. La méthodologie utilisée associait : **(i)** une revue des documents des évaluations de projets existantes ; **(ii)** des entretiens en France avec les chargés de projet de l'AFD ;

4. Bénin, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Kenya, Laos, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Sénégal, Sierra Leone.

(iii) des visites de terrain dans six pays (Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Madagascar, Mali et Sénégal). Un groupe de référence, présidé par une personnalité indépendante et composé des représentants de l'AFD, du FFEM, du MEAE et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), a été constitué pour le suivi et l'appréciation des travaux réalisés. L'évaluation portait sur un panel de 23 projets concernant 13 pays d'Afrique subsaharienne et Madagascar, dont les financements ont été octroyés à des gouvernements ou à des ONG par l'AFD et/ou le FFEM entre 2000 et 2014.

Résultats

La pertinence des projets au regard des besoins des territoires d'intervention est satisfaisante pour tous les projets de l'échantillon. L'ensemble des projets témoigne d'un lien évident avec les politiques publiques en cours ou en préparation. La cohérence avec les interventions des autres bailleurs de fonds est mitigée, sans que cela puisse être reproché à l'AFD, souvent très active au sein des coordinations existantes. La cohérence externe avec les autres interventions de l'AFD dans le domaine agricole et pastoral est jugée faible, tandis que la cohérence interne est mitigée, avec des maîtrises d'ouvrages pas toujours directement en charge des processus de décentralisation, des durées de projets trop courtes et des dispositifs de suivi-évaluation peu aboutis.

L'effectivité et l'efficacité sont bonnes pour la mise en place de nombreux investissements diversifiés, les outils et le renforcement de capacité de la planification territoriale et de la gestion des fonds par les acteurs locaux. Il subsiste des limites quant à la qualité et à l'entretien des investissements, avec des faiblesses sur les investissements à vocation économique. L'efficacité est globalement satisfaisante. Concernant la durabilité et l'impact, les actions proposées offrent la possibilité de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de la maîtrise du développement local à travers le renforcement de capacité de la maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux, de leur légitimité et l'évolution du cadre réglementaire. L'impact sur le développement économique et la gestion du foncier est moins important.

Recommandations

L'évaluation recommande à l'AFD d'inscrire l'appui au développement des territoires dans une approche programmatique de moyen à long terme (10 à 15 ans) ; d'améliorer la cohérence avec les autres interventions de l'AFD ; d'investir réellement l'appui à la gestion des ouvrages, des équipements et des services publics réalisés par les projets en vue de leur durabilité ; de soutenir plutôt les actions de gestion de ressources naturelles à l'échelle des bassins de ressources (intercommunales souvent) plutôt que des échelles individuelles et dispersées ; de renforcer les systèmes de gouvernance territoriale innovants, adaptés

au contexte ; de continuer à soutenir le renforcement des capacités comme facteur de durabilité et d'impact, et particulièrement l'ingénierie territoriale ; et de mettre en place à l'AFD une organisation interne permettant de tirer les leçons de l'expérience.

2.3 Évaluation du deuxième objectif du cadre d'intervention transversal Biodiversité 2013-2017

Évaluation de l'AFD, ExPost, n° 77, mai 2019

Montant de l'aide évaluée : sans objet

Objet

Cette évaluation examine l'atteinte du second objectif du cadre d'intervention transversal (CIT) en matière de biodiversité, qui visait à prendre en compte de manière transversale la conservation de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles de l'AFD. Lancée dans une double logique de redevabilité et d'apprentissage, l'évaluation visait à (i) apprécier la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité, et l'impact de ce second objectif, incluant également une analyse de son cadre de redevabilité ; et (ii) établir des recommandations en lien avec les conclusions générales formulées et tirer les enseignements en vue de l'élaboration des futurs documents stratégiques de l'AFD.

Contexte et finalités

Adopté en 2013, le CIT Biodiversité fait partie des documents de référence qui déclinent les interventions du groupe AFD dans un domaine précis. Ces cadres d'intervention, qu'il s'agisse de cadres d'intervention sectoriels (CIS) ou de CIT, visent à permettre à l'Agence de communiquer sur une thématique ou un secteur donné et de se positionner sur un sujet phare de l'aide au développement. Un nouveau plan d'orientation stratégique intitulé « Pour un monde en commun » a été publié en août 2018 pour la période 2018-2022 et devait s'accompagner de stratégies par « transitions » sectorielles. L'évaluation du second objectif du CIT Biodiversité visait à nourrir l'élaboration de ces stratégies sectorielles.

Travaux et méthodes

Cette évaluation ne concerne pas un projet mais un document à caractère stratégique et nécessitait donc une méthodologie adaptée et spécifique à cet objet évalué. L'évaluation considère le CIT selon deux dimensions principales : (i) le « discours stratégique » (ou narratif) et son processus d'élaboration ; puis (ii) la gestion et l'évolution du

portefeuille de projets financés par l'AFD et le suivi de leurs effets. L'évaluation a été confiée au consortium EY-Biotope et a suivi une démarche structurée autour de trois étapes déployées entre avril 2018 et février 2019, incluant : une phase de lancement et de cadrage, une phase de collecte de données, notamment avec des enquêtes auprès de 800 personnes (chefs de projets, agents AFD en support, partenaires et contreparties du groupe AFD), des études de cas et des entretiens complémentaires ; et une phase d'analyse et de jugement et de construction des recommandations. La société de promotion et de participation pour la coopération économique (PROPARCO) a été intégrée à l'ensemble de la collecte des données.

Résultats

L'approche transversale promue par le deuxième objectif du CIT, de même que son processus d'élaboration, est cohérent et pertinent vis-à-vis des enjeux internationaux et des dernières évolutions des discussions et des engagements de la communauté internationale. L'efficacité de la mise en œuvre est partielle, avec peu d'actions de promotion et de diffusion spécifiques du document et de son contenu. Les agents et les chefs de projets connaissent peu le document et se le sont faiblement approprié. L'évaluation souligne de nombreuses limites dans la méthodologie de redevabilité du CIT. Les engagements financiers répertoriés dans le CIT ont en revanche été largement atteints sur la période 2013-2017, mais ils ne traduisent pas forcément une évolution des objectifs et du contenu des projets. Malgré les progrès accomplis dans la prise en compte de la biodiversité dans les projets, la biodiversité n'est pas perçue comme prioritaire dans les politiques sectorielles du groupe AFD, en particulier en interne. De plus, l'évaluation n'a pas pu déterminer l'impact final des projets transversaux sur la biodiversité, car cet impact n'est pas suivi par les projets.

Recommandations

Cinq recommandations ont été élaborées sur la base des conclusions de l'évaluation. En matière d'organisation et de gouvernance, l'évaluation recommande de garantir le portage managérial de l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des opérations du groupe AFD. Dans le futur, il est recommandé de veiller à ce que la stratégie suivante précise et affirme l'ambition d'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des opérations du groupe AFD, en veillant à sa déclinaison dans les stratégies sectorielles et géographiques. D'autre part, des efforts plus importants sont à déployer pour mobiliser les partenaires de l'AFD, en engageant et en mobilisant plus activement les maîtrises d'ouvrage et les clients sur l'intégration de la biodiversité. Dans le même temps, l'AFD doit renforcer les instruments et les outils à disposition des agents pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des ambitions d'intégration de la biodiversité au sein du groupe. Enfin, la redevabilité du groupe AFD sur

l'intégration de la biodiversité dans ses opérations (y compris le suivi de l'impact et la méthodologie de comptabilisation) devrait être améliorée.

2.4 Évaluation rétrospective des interventions de l'AFD dans le secteur de l'irrigation

Évaluation de l'AFD, ExPost n° 81, décembre 2019
Montant de l'aide évaluée : 1,2 milliard d'euros (Md€)

Objet

L'évaluation a pour objectif de mettre en évidence les leviers pour renforcer la qualité des projets d'irrigation et d'alimenter la réflexion sur le positionnement de l'AFD sur ce secteur. Elle a couvert 35 ans d'intervention de l'AFD dans le secteur et porté sur plus de 100 projets d'irrigation (usage de l'eau pour l'agriculture) financés par l'AFD depuis 1983, sur toutes les géographies d'intervention.

Contexte et finalités

L'irrigation n'a jamais fait l'objet d'une évaluation sectorielle globale ou d'un travail de capitalisation transversal à l'AFD alors même qu'elle est un secteur historique d'intervention de l'AFD dans lequel les orientations stratégiques et les montages opérationnels des projets ont connu de fortes évolutions. Ces dernières années, les bailleurs internationaux ont remis l'irrigation au cœur des enjeux liés à la sécurité alimentaire, au développement local et à l'adaptation au changement climatique. Cette évaluation a été lancée alors que l'AFD renouvelle son positionnement stratégique sur ce secteur.

Travaux et méthodes

L'évaluation, qui a été réalisée par le consortium Hydroconseil-Agriate, reposait sur l'analyse de documents de projet, des entretiens et plusieurs missions pays. Cinq études de cas ont été réalisées : trois études de cas pays (Cambodge, Maroc, Sénégal) et deux études de cas thématiques (communs et politiques publiques). Cette évaluation est atypique en raison de la période historique couverte et le travail d'histoire et de capitalisation mené. Les évaluateurs ont notamment reconstitué les approches successives de l'AFD dans le secteur, de 1983 à 2018.

Résultats

L'évaluation montre que les choix stratégiques de l'AFD dans ce secteur sont pertinents, mais que les résultats sont en demi-teinte. Les interventions de l'AFD sont globalement pertinentes, cohérentes avec les choix stratégiques des pays. Les évaluateurs montrent que l'AFD se distingue des autres bailleurs dans ce secteur par quelques grands principes : la promotion de l'agriculture familiale et la gestion sociale de l'eau. Ces principes, ainsi que la valeur ajoutée de l'AFD dans les projets d'irrigation, sont reconnus et appréciés. Si les infrastructures sont globalement conformes aux attentes, l'accompagnement des irrigants et de leur organisation peine à produire des résultats durables. L'évaluation avance deux grandes explications : la difficulté à intervenir à long terme (8 à 10 ans de soutien sont nécessaires pour qu'un projet d'irrigation obtienne des résultats durables) et le sous-financement des composantes d'accompagnement et de renforcement des capacités.

La durabilité des projets s'est renforcée, aidée par la capacité de l'AFD à se projeter dans le temps long dans certaines géographies, mais la prise en compte des dimensions sociale et environnementale de la durabilité reste timide. L'impact est difficile à mesurer, mais perceptible notamment sur les conditions socioéconomiques des irrigants et sur les politiques publiques. L'efficacité des projets de l'AFD est jugée globalement satisfaisante et relativement stable dans le temps.

Recommandations

L'évaluation recommande :

- de produire une note de positionnement pour mettre en cohérence les grands principes de l'intervention de l'AFD dans le secteur de l'irrigation ;
- d'adapter les approches à long terme (8 à 10 ans) des projets d'irrigation, par le développement de projets successifs et le découplage des temporalités des composantes techniques et institutionnelles ;
- de porter un effort plus systématique sur les analyses préalables (concernant la participation des bénéficiaires à la construction du futur mode de gestion des infrastructures et l'évaluation économique du projet) et mieux capitaliser ;
- de poursuivre et renforcer le dialogue de politique publique, en l'inscrivant dans le long terme ;
- de renforcer la mesure des effets et de l'impact des projets.

2.5 Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo

Évaluation AFD, ExPost n° 84, mai 2021
Montant de l'aide évaluée : sans objet

Objet

La question centrale de l'évaluation est la mesure de l'impact des différents modes de gestion forestière adoptés dans les forêts du Bassin du Congo sur la déforestation. Les modes de gestion pris en compte sont les concessions forestières, les concessions forestières avec plans d'aménagement forestier (PAF), les concessions forestières certifiées par le Conseil de gestion des forêts (*Forest Stewardship Council*, FSC), les aires protégées, les forêts en gestion communautaire et les forêts sans statut particulier.

Contexte et finalités

Le bassin du Congo constitue le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. Les principaux modes de gestion forestière légalement reconnus sont les concessions d'exploitation forestière, les permis miniers, les plantations agricoles et les aires protégées. Depuis les années 1990, l'AFD soutient les principes de gestion durable des forêts de production prévus dans le cadre de la mise en œuvre des PAF. Ces principes visent à garantir la préservation des ressources ligneuses, la sauvegarde de la biodiversité et le développement socioéconomique local. En 2012, une évaluation pilotée par l'AFD a documenté la pertinence de cette stratégie et les défis posés à sa durabilité. Mais l'efficacité et l'impact de ces approches n'ont pas été traités en l'absence de données suffisantes. De plus, il y a un déficit patent de preuves dans la littérature sur l'efficacité des PAF ou de la certification, pour lutter contre la déforestation.

Travaux et méthodes

Commencée en mai 2017 et réalisée par l'UMR Espace-DEV de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), cette évaluation repose sur une approche quasi expérimentale comparant la déforestation dans les concessions aménagées à celle observée dans des concessions actives non aménagées, partageant des caractéristiques observables corrélées avec la déforestation. L'identification des concessions servant de témoin est effectuée grâce à la technique de comparaison des scores de propension (CSP). Les données utilisées sont des cartographies du couvert forestier en 1990, 2000 et 2010 produites avec le soutien de l'AFD et du FFEM, qui sont validées implicitement par les autorités nationales. En outre,

L'Institut mondial de la recherche (*World Research Institute, WRI*) dispose d'atlas forestiers qui répertorient des données géoréférencées sur la localisation des périmètres des concessions forestières (y compris sous PAF ou certifiées), des aires protégées et des forêts communautaires, avec leur date d'entrée en vigueur et des informations complémentaires sur leur statut.

Résultats

Les résultats montrent qu'après comparaison, la déforestation est statistiquement plus faible dans les concessions aménagées depuis au moins cinq ans, lorsqu'on les compare aux concessions non aménagées similaires (possédant les mêmes scores de propension). La mise en œuvre du PAF a permis, à moyen terme, d'éviter une perte de 681 hectares (ha) de forêt, soit une baisse de 74 % par rapport à la surface déforestée dans les concessions témoins. En revanche, à court terme (c'est-à-dire avec un recul temporel réduit), aucun impact statistiquement significatif des PAF n'a été observé : les concessions ayant validé leur PAF entre 2006 et 2010 présentent les mêmes niveaux de déforestation sur la période 2000-2010 que des concessions non aménagées similaires. Enfin, après comparaison, nous observons que la déforestation entre 2000 et 2010 est en moyenne inférieure de 514 ha dans les concessions aménagées qui détenaient un certificat FSC avant 2010. Cela représente une diminution de 48 % par rapport au niveau de déforestation observée dans les concessions témoins non aménagées.

Recommandations

Ces résultats sont en accord avec la théorie du changement, qui articule comment l'adoption d'un PAF peut permettre de réduire la déforestation et confirment l'intérêt d'étudier l'hétérogénéité spatiale de l'impact des interventions en matière de politique et de gestion. Des travaux supplémentaires seraient toutefois nécessaires pour renforcer l'identification de ces mécanismes et des conditions dans lesquelles ils ont une influence effective et durable sur la déforestation. Il serait également intéressant d'étudier les effets des politiques de production et de validation des PAF sur la dégradation forestière, la préservation de la biodiversité et de la faune, et l'amélioration des conditions de vie des populations locales, car plusieurs mécanismes de la théorie du changement sont susceptibles de produire des effets plus importants sur la réduction de la dégradation des forêts que sur la déforestation.

2.6 Évaluation et capitalisation des innovations issues de la FISONG pour l'assainissement (2012-2017)

Évaluation de l'AFD, ExPost n° 80, octobre 2019
Montant : 2,84 M€

Objet

Cette étude porte sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) « Assainissement, hygiène, déchets : mécanismes pérennes et compétences locales ». L'enjeu est d'identifier les innovations effectivement expérimentées lors de cette FISONG, de les évaluer et de les valoriser afin de favoriser leur diffusion au-delà des projets en promouvant l'apprentissage collectif. La mission d'évaluation transversale et de capitalisation a pour objectifs **(i)** de conduire une évaluation transversale participative et concertée en lien avec l'innovation et **(ii)** de capitaliser sur les expériences financées afin de faire bénéficier les acteurs concernés des apprentissages.

Contexte et finalités

Les progrès en matière d'assainissement sont insuffisants pour espérer un accès universel aux services d'assainissement en 2030. Innover est une nécessité. Cependant, l'innovation sociale est un processus complexe, qui requiert du temps et une approche méthodique. En 2012, l'AFD a mis en place la FISONG « Assainissement » à travers un appel à projets qui avait vocation à susciter une large palette d'innovations, principalement dans un registre social. Cinq projets ont été retenus.

Travaux et méthodes

Des ateliers de réflexion ont été menés avec les acteurs de terrain et les autorités locales compétentes au Sénégal et à Madagascar, autour **(i)** des apprentissages tirés des expériences, **(ii)** des conditions de répliquabilité et d'évolutivité de ces expériences et **(iii)** de nouvelles idées à tester. La méthodologie mise en œuvre par le consultant reposait sur **(i)** l'analyse des documents du projet, **(ii)** des entretiens avec les parties prenantes des projets et **(iv)** des cadres d'analyse développés sur l'innovation. Des missions de terrain ont été menées au Burundi, en Mauritanie et à Madagascar, et au Sénégal afin de rencontrer les acteurs des projets et de visiter les principaux ouvrages réalisés.

Résultats

Le choix de la thématique de l'assainissement pour une FISONG présente un potentiel important en matière d'innovation, au vu du faible avancement de ce secteur dans les pays ciblés. Par conséquent, même avec des projets au budget relativement limité, les effets de levier pourraient s'avérer importants au niveau du secteur. Les innovations sont généralement en phase avec les politiques nationales en vigueur. En ce qui concerne l'efficacité, les résultats sont contrastés, certaines expériences n'ayant pas réussi comme prévu. La mise en place d'un système semi-collectif à Pikine (Sénégal) a été peu efficace, et les initiatives de partenariat public-privé mises en œuvre dans la région de Sava (Madagascar) n'ont pas abouti. En revanche, des expériences telles que la proposition de solutions techniques pour la gestion des boues à Rosso (Sénégal) sont globalement efficaces, avec un service aujourd'hui opérationnel. Par ailleurs, la diffusion de la technologie Ecosan à Mutimbuzi (Burundi) est également une réussite, avec un nombre important de latrines réalisées. Les indicateurs d'impact ont généralement été peu mesurés mais sont tangibles **(i)** sur les communes, en matière d'expériences pionnières dans la gestion des déchets et **(ii)** sur l'amélioration du cadre de vie des ménages grâce aux services de précollecte. La pérennité des innovations est peu assurée en termes économiques.

Recommandations

La définition du terme « innovation » reste floue ou mal comprise pour les différents acteurs rencontrés (ONG, AFD, ministères compétents) et doit être mieux définie, tout comme l'articulation phase pilote/évolutive. Pour l'ensemble des projets, des divergences très marquées ont été constatées entre la formulation des innovations et leur mise en œuvre sur le terrain, les ONG retombant dans une mise en œuvre « classique » des projets. Par ailleurs, les mécanismes d'expérimentation par essais-erreurs ne sont en général pas bien ancrés, et la durée de mise en œuvre des projets est insuffisante pour permettre l'expérimentation d'innovations. Enfin, l'évaluation des innovations est généralement peu documentée. L'implication des ONG dans les plateformes nationales d'échange mériterait d'être renforcée. De plus, l'articulation avec les ministères locaux est primordiale afin de donner la possibilité de faire évoluer l'innovation expérimentée. L'importance des partenariats avec les autres acteurs aux niveaux technique et institutionnel est essentielle.

2.7 Évaluation de la dotation de la France au Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5 et FEM-6)

Évaluation de la DG Trésor

Montant : 300 M\$ pour la période

Objet

Cette évaluation porte sur la dotation de la France au FEM-5 (2010-2014) et FEM-6 (2014-2018). Les objectifs de l'évaluation sont l'analyse du partenariat de la France avec le FEM lors des 5^e et 6^e reconstitutions et la réflexion sur des propositions visant à définir les positions françaises argumentées dans la perspective de la 7^e reconstitution du FEM.

Les objectifs de la dotation française au FEM, reconstitués par le processus d'évaluation, portent, d'une part, sur des objectifs mondiaux (impact mondial, impact pour la France) et, d'autre part, sur des objectifs intermédiaires (influences sur les orientations stratégiques, effets générés par les interventions, retombées financières, fonctionnement opérationnel du FEM).

Contexte et finalités

Le FEM est un fonds multilatéral, établi en 1991, afin de contribuer à relever les défis environnementaux les plus urgents de la planète. Le FEM agit désormais en tant qu'entité opérationnelle des mécanismes financiers de cinq conventions internationales environnementales majeures (convention sur la biodiversité biologique, convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, convention de Minamata sur le mercure et convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique). La France est un partenaire historique du FEM, à l'origine issu d'une collaboration franco-allemande. Elle a contribué aux six reconstitutions successives et figurait au cinquième rang des contributeurs (avec une dotation de 300 M\$) derrière le Japon, les États Unis, le Royaume Uni, et l'Allemagne lors des deux dernières reconstitutions.

Travaux et méthodes

Dans le contexte des négociations de la 7^e reconstitution du FEM, l'Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) a piloté, entre octobre 2017 et mai 2018, une évaluation de la dotation de la France au FEM-5 et au FEM-6, qui couvraient la période 2010-2018. Cette évaluation qui faisait suite à celle portant sur la 4^e reconstitution (2006-2010), a été réalisée par le cabinet Baastel, choisi à la suite d'une

mise en concurrence, et supervisée par un groupe de référence présidé par Tancredè Voituriez, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et enseignant à Sciences Po-PSIA. Cette évaluation, lancée dans une double logique d'apprentissage et de redevabilité, a fait l'objet d'une réunion de restitution à Bercy le 11 juillet 2018.

Résultats

Alors qu'il est possible de s'interroger sur la complexification de l'architecture du financement de la lutte contre le changement climatique, l'évaluation souligne la complémentarité et la cohérence entre les différents canaux d'intervention. En outre, la France a obtenu, compte tenu de la montée en puissance du Fonds vert pour le climat, que l'enveloppe dédiée à la seule thématique du changement climatique diminue de plus de 30 %, tout en s'assurant que les projets liés à d'autres domaines engendrent le plus de cobénéfices climat possible. L'évaluation considère que la contribution française au FEM est efficace au regard des objectifs de la politique française de développement, mais indique que l'influence des acteurs français pourrait être améliorée, en particulier par une plus grande implication de la recherche, de la société civile et du secteur privé. En ce qui concerne l'impact, les interventions du FEM semblent bien contribuer aux priorités de la politique française de développement, mais s'il y a une bonne appropriation des projets dans les pays récipiendaires, la durabilité des résultats est encore incertaine et si le rôle de la France est apprécié positivement au niveau du conseil du FEM, il est peu connu tant par les pays bénéficiaires de l'aide qu'au niveau national.

Recommandations

En se fondant sur ces conclusions, l'évaluation formule trois types de recommandation : **(i)** sur le processus de la 7^e reconstitution, **(ii)** sur l'influence de la France et les synergies avec son aide bilatérale et **(iii)** sur des points de discussion potentiels lors de futures réunions du FEM-7, qui ont fait l'objet d'une réponse de la direction. Dans la ligne de ce que préconisait l'évaluation, la France a réitéré son appui au FEM en maintenant sa contribution en dollars (300 M\$) et a obtenu un réajustement de la formule du système transparent d'allocation des ressources (STAR), qui favorise plus les pays les moins avancés (PMA). Le système STAR sera en outre davantage flexible, même si le FEM est le mécanisme financier de plusieurs conventions et doit donc assurer à ce titre un minimum de financement pour chacun. Lors des prochains conseils du FEM, l'amélioration des synergies avec l'aide bilatérale sera recherchée, en particulier en encourageant les contacts entre les équipes techniques de l'AFD, du FFEM et du FEM.

2.8 Évaluation de la dotation de la France au Fonds vert pour le climat (2015-2018)

Évaluation de la DG Trésor

Montant : 1,035 Md\$ pour la période

Objet

Créé en 2010 et capitalisé en 2015 à hauteur de 10 Md\$ (qui sont devenus 7 Md\$ à la suite du retrait américain), le Fonds vert pour le climat (FVC) est le principal fonds multilatéral dédié au financement de la lutte contre le changement climatique. Contrôlé à part égale par les pays donateurs et les pays bénéficiaires au sein d'un conseil de 24 membres, il est perçu comme la fraction la plus emblématique de l'engagement de transfert de ressources des pays développés vers les pays en développement (100 Md\$ par an sur la période 2020-2025).

Parallèlement aux négociations autour de la première reconstitution des ressources du FVC, qui se sont achevées le 24 octobre 2019 à Paris, la DG Trésor a lancé, en décembre 2018, une évaluation de sa contribution au FVC sur ses premières années de fonctionnement.

Contexte et finalités

Dans le contexte des négociations en vue de la première reconstitution des ressources du FVC, la présente évaluation analyse rétrospectivement la participation de la France au FVC sur la période 2015-2018 autour de trois questionnements majeurs :

L'action de la France via le FVC est-elle pertinente (Accord de Paris, stratégie aide multilatérale...) et cohérente avec les instruments de l'aide bilatérale française et les autres instruments multilatéraux d'aide au développement auxquels la France coopère ?

Le partenariat avec le FVC contribue-t-il efficacement aux objectifs de la France en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ce changement (gouvernance, influence française, accès pour nos pays prioritaires) ?

L'action de la France via le FVC est-elle efficiente (coûts de transaction par rapport aux autres fonds, aux organisations multilatérales et à l'aide bilatérale) ?

Cette évaluation n'a donc pas pour but de porter un jugement sur les performances du FVC en tant que tel, notamment car les projets financés commencent tout juste et qu'il n'existe pas encore d'évaluation *ex post* de projets, mais bien d'orienter la DG Trésor dans son action au sein du Fonds vert pour le climat. Par ailleurs, cette évaluation intervient après l'examen par la Cour des comptes de la contribution de la France au Fonds vert pour le climat. Certaines recommandations émises dans le cadre de cette évaluation rejoignent certaines des recommandations formulées par la Cour des comptes.⁵

Travaux et méthodes

L'évaluation a débuté par une phase de cadrage, pendant laquelle l'équipe a élaboré une note de structuration, qui a été présentée au groupe de référence de l'évaluation présidé par Laurence Tubiana, directrice de la Fondation européenne pour le climat et ancienne ambassadrice pour les négociations climat de la France lors de la COP21. Différents entretiens ont ensuite eu lieu à Paris avec les acteurs institutionnels français (ministères, agences françaises accréditées) et à Songdo (Corée du Sud) avec le personnel du secrétariat du FVC. Des entretiens supplémentaires ont également eu lieu à distance avec d'autres parties prenantes (membres du conseil du FVC, observateurs du FVC, organisations de la société civile [OSC], agences accréditées). Une revue approfondie des documents a également été effectuée, couvrant notamment les documents stratégiques de la France et du FVC, et le portefeuille de projets FVC. Enfin, trois études de cas ont été réalisées sur trois projets FVC à Madagascar, au Maroc et au Vietnam.

Résultats

L'évaluation constate que la contribution de la France au Fonds vert pour le climat lui permet d'élargir son appui à la mise en œuvre de ses engagements internationaux en matière de lutte contre le changement climatique, notamment dans des zones où l'aide pour le développement française est habituellement moins présente. Par ailleurs, la capacité du FVC à financer des interventions d'envergure sur plusieurs pays, à prendre des risques financiers et technologiques, et à permettre une gouvernance partagée entre pays développés et pays en développement, lui permet d'occuper une place privilégiée au sein de la finance climat. La complémentarité entre le Fonds vert et les autres instruments bilatéraux français (FFEM, Proparco) pourrait toutefois être renforcée en s'appuyant sur le partenariat solide entre l'AFD et le FVC. L'établissement récent du Fonds ne doit pas, en outre, masquer certaines difficultés opérationnelles qui pourraient devenir structurelles, notamment en ce qui concerne l'appropriation nationale,

l'engagement du secteur privé et la clarification des processus décisionnels du secrétariat. Si la maîtrise des coûts de transaction (accès aux fonds, identification, préparation et mise en œuvre de projets) a été raisonnable, une montée en puissance trop rapide des financements pourrait compromettre les efforts d'amélioration de la gestion, en particulier en l'absence d'évolution notable du modèle d'affaires du Fonds et de recentrage clair sur les priorités d'investissement. L'adoption, en juillet 2019, d'une procédure de vote faute de consensus devrait néanmoins permettre à l'institution de pallier ces difficultés. Enfin, la France est largement reconnue comme un acteur dynamique et constructif au sein du conseil.

Recommandations

Sur la base des constats et des conclusions de cet exercice, l'équipe d'évaluation émet trois types de recommandation **(i)** sur le processus de reconstitution du FVC, **(ii)** sur les positions françaises au sein du conseil et **(iii)** sur l'influence française et les synergies avec les acteurs français, qui ont fait l'objet d'une réponse de la direction jointe à la synthèse de l'évaluation. Le rapport d'évaluation recommande de continuer à appuyer le FVC à travers une reconstitution supérieure à la précédente afin que la France conserve son *leadership* et sa crédibilité en matière de lutte contre le changement climatique, d'une part, et de soutien aux processus multilatéraux, d'autre part. Il est également recommandé de demander au nouveau directeur exécutif du FVC de lancer une analyse à soumettre au conseil du FVC visant à **(i)** clarifier les processus décisionnels et les responsabilités des chefs de service au sein du secrétariat et **(ii)** permettre une délégation de responsabilité supérieure du Conseil au secrétariat sur les aspects opérationnels du Fonds. Enfin, le rapport propose d'impliquer plus activement les acteurs français non étatiques (société civile et secteur privé) en amont des réunions du Conseil afin qu'ils puissent contribuer de manière adéquate aux positions portées par la France au sein de l'institution.

5. La Cour a formulé trois recommandations dans son référé : (i) renforcer la complémentarité des contributions multilatérales françaises dans le domaine du changement climatique, (ii) demander une révision de la réglementation linguistique de l'institution et (iii) renforcer la coordination interministérielle française vis-à-vis du Fonds.

Chapitre 3

Pilier Population : éliminer la pauvreté et la faim, assurer des conditions de vie dignes et l'égalité des peuples



Face aux défis majeurs du développement durable pour l'avenir de la planète et de l'humanité, la **politique de développement et de solidarité de la France se fixe pour objectifs prioritaires de lutter contre l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités tout en protégeant la planète.**

Les ODD du pilier Population visent à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » (ODD 1),

à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » (ODD 2), à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge » (ODD 3), à « assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD 4) et à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (ODD 5).

► **Le pilier Population a fait l'objet de 54 évaluations : 6 évaluations stratégiques, 48 évaluations de projets couvrant 27 projets de l'AFD et 21 projets du MEAE.**

	Montant de l'aide évaluée
Évaluations stratégiques	757,9 M€
Évaluation de l'action de la France pour l'éducation de base au Sahel (pilotée par le MEAE, conjointe avec l'AFD)	202,3 M€
Évaluation formative de l'engagement français Muskoka (2010-2017)	437,0 M€
Évaluation <i>in itinere</i> de l'Initiative Solidarité Santé Sahel (ISS)	23,0 M€
Évaluation intermédiaire de la politique publique des collèges et état des lieux du Système intégré d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) en Côte d'Ivoire	Sans objet

	Montant de l'aide évaluée
Impacts du forfait obstétrical en Mauritanie sur l'offre, le recours et les inégalités d'accès aux soins	3,6 M€
Évaluation stratégique de l'Initiative 5 % (2011-2016)	92,0 M€
Évaluations de projets-programmes (48 projets)	751,4 M€
AFD (27 projets)	738,0 M€
MEAE (21 projets)	13,4 M€

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés afin d'éviter de les comptabiliser en double (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

3.1 Évaluation de l'action de la France pour l'éducation de base au Sahel (2005-2015)

Évaluation conjointe du MEAE et de l'AFD, pilotée par le MEAE

Montant : 202,3 M€, dont : 187,9 M€ relevant de l'aide bilatérale en éducation de base (APD-EDB) et 14,4 M€ de contributions françaises aux organisations multilatérales imputables à l'éducation de base.

Objet

L'évaluation porte sur l'action du MEAE et de l'AFD pour le développement de l'éducation de base (EDB) dans des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). L'EDB couvre l'enseignement dans le primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (collège). Le périmètre des travaux couvre les appuis bilatéraux aux pays, les contributions multilatérales, les subventions aux projets d'ONG et la coopération décentralisée.

Contexte

Les pays du G5 Sahel sont confrontés à des enjeux démographiques, sécuritaires et migratoires, qui pèsent sur les besoins et les capacités de leurs systèmes éducatifs, dont les résultats figurent parmi les plus faibles du monde. L'éducation aide à répondre à ces enjeux : elle concourt à la fois au développement économique, à la maîtrise de la démographie et à la prévention du sentiment d'exclusion des jeunes. Face à ces défis, l'action de la France doit

pouvoir s'adapter et renforcer son efficacité, en tirant les enseignements du passé et en accentuant la dimension régionale de son action. Cette évaluation s'inscrit dans la lignée des recommandations de deux rapports qui soulignent la nécessité d'évaluer l'action de la France au Sahel en matière d'éducation : le rapport d'information parlementaire « Sahel : pour une approche intégrée » (2013) et le rapport de la mission au Niger de l'inspection générale des affaires étrangères (2015).

Travaux et méthode

Confiée aux bureaux d'études Pluricité et Learning Avenue, l'évaluation dresse le bilan d'une décennie d'action de la France dans les pays du G5 Sahel et apporte des éléments de réponse à des questions portant sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité de cette action. Elle émet des recommandations utiles à la mise en œuvre de la stratégie française pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion du MEAE et du CIS « Éducation, formation, emploi » de l'AFD. Elle permet également de nourrir les travaux sur la dimension éducation de l'initiative Alliance Sahel. La méthodologie d'évaluation est fondée sur une analyse de documents, des entretiens auprès des acteurs clés et des missions de terrain dans les quatre pays visés.

Résultats

L'action de la France a pris en compte les priorités des pays partenaires en s'adaptant aux évolutions des contextes. En phase avec les priorités éducatives nationales, elle a privilégié le soutien à l'accès à la scolarisation, ainsi que la gestion et le pilotage du système éducatif. Cet alignement s'est parfois fait au détriment du niveau d'enseignement secondaire, par manque d'anticipation des flux d'élèves engendrés par la progression des taux d'accès à la scolarisation (appui français à l'enseignement secondaire, qui a été néanmoins plus

soutenu en fin de période évaluée). De même, la prise en compte des problématiques posées par l'enseignement privé (associatif, lucratif ou religieux), dont la réalité reste mal connue, est intervenue tardivement.

Les actions financées par l'AFD et le MEAE correspondent aux priorités françaises même si, en 2005, l'éducation au Sahel n'était pas une priorité affichée (celle-ci ne s'est dessinée que plus récemment, en réponse aux situations critiques de la région). Les interventions de la France ont été flexibles dans leurs modalités, même si elles n'ont pas pu couvrir l'ampleur des besoins. Les projets soutenus ont produit des réalisations et des résultats tangibles (meilleur accès à l'école pour des populations de zones défavorisées, formation d'enseignants en français, expérimentation d'enseignements bilingues, renforcement de capacités des collectivités dans le pilotage du système éducatif...). Dans tous les pays, l'appui de la France a contribué à améliorer la couverture du système éducatif et à l'augmentation des effectifs inscrits en première année de primaire. Toutefois, les résultats restent peu significatifs en ce qui concerne la qualité et l'efficacité interne des systèmes éducatifs. Le soutien à l'apprentissage du français est resté limité et insuffisamment adapté à chaque pays pour améliorer la qualité des enseignements dispensés dans cette langue (en partie ou en totalité).

Il a également été difficile de faire évoluer les résultats de l'aide projet au niveau des différents pays. L'analyse transversale des cinq pays montre que, quand l'approche projet a produit des résultats dans une localité spécifique ou pour une organisation particulière, la possibilité de disséminer ces résultats dans d'autres localités ou d'autres organisations s'avère limitée en raison des faibles capacités des autorités nationales et plus encore décentralisées.

Recommandations

Les principales recommandations sont les suivantes :

- Accroître significativement le montant de l'APD en EDB dans les pays du G5 Sahel pour répondre aux défis de ces pays et favoriser un effet d'entraînement des autres bailleurs.
- Inscire l'appui de la France à l'EDB dans une approche de politique publique globale dans les pays du Sahel, en incluant : la santé, la gestion financière et des ressources humaines, la formation et l'emploi.
- Engager une stratégie de capitalisation, d'évaluation et d'essaimage des projets de niveau régional et soutenir l'amélioration de la connaissance des « points aveugles » de l'EDB dans les pays (enseignement privé).
- Renforcer la priorité en faveur de la qualité de l'éducation de base.

3.2 Évaluation formative de l'engagement français Muskoka (2010-2017)

Évaluation conjointe du MEAE et de l'AFD, pilotée par le MEAE

Montant : 437 M€ sur 5 ans

Objet

Ces travaux, menés conjointement par le MEAE et l'AFD, approfondissent et complètent une évaluation à mi-parcours réalisée en 2014. Intégrant une dimension formative, l'évaluation poursuit quatre objectifs principaux : estimer l'effet du Fonds français Muskoka (FFM) sur le fonctionnement des agences des Nations unies partenaires ; identifier les efforts accomplis depuis 2015 et tirer des enseignements utiles pour la mise en œuvre des actions françaises dans un contexte renouvelé ; établir une estimation financière actualisée de la réalisation de l'engagement français et formuler des recommandations pour améliorer la capacité à rendre compte d'un engagement international.

Contexte

En 2010, lors du sommet de Muskoka, les pays du G8⁶ se sont engagés à augmenter leur contribution de 7 Md€ à l'horizon 2015 en faveur de la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (SRMNIA) dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La France s'est engagée à verser 500 M€ sur 5 ans en mobilisant deux canaux : le canal bilatéral mobilisé par l'AFD pour la mise en œuvre de projets et le canal multilatéral mobilisé par le MEAE (financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme [FMSTP], de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation [*Global Alliance for Vaccines and Immunization*, GAVI], de la Fondation Aga Khan et du FFM). L'évaluation intervient dans un contexte international renouvelé marqué par : l'adoption d'une nouvelle stratégie de la France en matière de santé mondiale (2017-2021), le passage des OMD aux ODD, la poursuite des efforts de la France en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et de la nutrition (SRMNIA-N) après l'engagement international qui se terminait en 2015.

Travaux et méthode

Conduite par le cabinet Technopolis, l'évaluation s'est appuyée sur une large palette d'outils pour couvrir l'ensemble du questionnement : analyse de données statistiques ; reconstitution de la théorie du changement du FFM et de la

6. Le G8 est le « groupe des huit », à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie.

réforme « One UN » ; analyse approfondie des documents stratégiques et programmatiques ; analyse des pratiques de *reporting* de l'engagement ; revue de neuf projets de l'AFD ; campagne d'entretiens à Paris, à Genève et à New York auprès des acteurs français et des agences des Nations unies ; missions de terrain en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal ; animation de trois ateliers de capitalisation (un à Dakar et deux à Paris).

Résultats

Le FFM a permis de lancer une dynamique de collaboration entre les agences onusiennes partenaires : programmation et mise en œuvre d'activités conjointes et pluriannuelles ; exploitation des avantages comparatifs de chaque agence pour la mise en œuvre de projets ; actions de communication et procédure de *reporting* communes. Le FFM est reconnu par les agences partenaires comme le premier fonds ayant posé les jalons nécessaires à la mise en œuvre de la réforme « One UN » (dont les principes sont : un responsable unique, un programme unique et une voix unique). Néanmoins, son effet est resté limité, car cette dynamique de collaboration entre agences ne s'est pas systématisée au-delà des activités financées pour l'engagement Muskoka.

Les évaluateurs ont relevé plusieurs progrès dans la mise en œuvre de l'engagement français depuis 2015 : l'intégration de la SRMNIA-N dans les cadres stratégiques français ; la prise en compte des nouveaux ODD ; le recentrage des activités du FFM ; une meilleure prise en compte des conditions d'efficacité de l'aide dans la conception et la mise en œuvre des interventions. Ils relèvent néanmoins certaines faiblesses, comme : la baisse des financements mobilisés depuis 2015 dont le niveau est jugé insuffisant compte tenu de l'ampleur des défis à relever et de la volonté française de couvrir de nombreux domaines de la SRMNIA-N ; des synergies toujours faibles entre le canal bilatéral et celui multilatéral ; une faible fertilisation entre, d'une part, les résultats des travaux de recherche financés par le FFM (jusqu'en 2016) ou les exercices d'identification de bonnes pratiques et, d'autre part, la conception des projets par l'AFD et les agences ; un recul de la visibilité des actions financées par la France dans les pays partenaires.

Selon le rapport de redevabilité du G7 de 2016, l'engagement Muskoka d'allouer 500 M€ supplémentaire à la SRMNIA-N sur 5 ans est considéré comme atteint collectivement par les membres du G7. Dans le cadre de cette évaluation, les consultants ont établi une estimation financière actualisée de l'engagement français, en appliquant les coefficients de pondération définis par la méthodologie internationale de redevabilité Muskoka, ce qui n'avait pas été fait auparavant. L'estimation s'élève finalement à 437 M€ (à fin 2022 pour prendre en compte les délais de décaissements de l'AFD) contre 500 M€ prévus. L'écart s'explique en majeure partie par un montant d'engagements de projets par l'AFD inférieur

à l'objectif initial (-8 %). En effet, l'accroissement rapide du portefeuille de projets SRMNIA-N à instruire, puis à suivre, a demandé des efforts importants à l'AFD, qui a pris du retard dans l'engagement des financements de projets. De plus, les financements Muskoka étaient inclus dans l'enveloppe d'autorisation d'engagements déléguée à l'AFD annuellement par le MEAE, enveloppe qui n'a pas bénéficié de financements supplémentaires liés à l'engagement Muskoka.

Recommandations

Les consultants préconisent six recommandations de nature différente :

- Sur le plan stratégique : renforcer le portage politique de la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent et la visibilité de l'engagement de la France en sa faveur aux niveaux national, régional et international.
- Sur le plan opérationnel : reprendre le financement de la recherche opérationnelle en renforçant les conditions nécessaires pour que leurs résultats puissent irriguer la conception des projets et des interventions financés par la France.
- Sur le plan du suivi et de la redevabilité : créer un poste suivi-évaluation et capitalisation au sein du secrétariat régional du FFM ; revoir le niveau de *reporting* et les indicateurs demandés aux agences partenaire du FFM ; définir une méthodologie de calcul et des procédures de collecte à l'échelle des engagements français en encourageant le partage d'informations au sein des services et des institutions concernés.

3.3 Évaluation *in itinere* de l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S)

Évaluation conjointe du MEAE et de l'AFD, pilotée par l'AFD

Évaluation de l'AFD, ExPost, n° 71, décembre 2018

Montant de l'aide évaluée : 23 M€

Objet

Le MEAE et l'AFD ont décidé de réaliser une évaluation *in itinere* de l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S) répondant à un double objectif : **(i)** objectif de redevabilité, compte tenu de son financement par le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) et de sa mise en œuvre par l'AFD pour le compte de l'État ; et **(ii)** objectif d'apprentissage,

afin de tirer les premiers enseignements de la mise en œuvre d'une initiative ciblée thématiquement et géographiquement et d'éclairer ainsi la décision publique. Cette évaluation est complétée par une analyse des mécanismes de suivi des projets au Mali et au Sénégal afin de s'assurer qu'ils sont bien en mesure de renseigner l'efficacité des projets.

Contexte et finalités

Lancée en mai 2013 par le ministre délégué chargé du développement, « l'initiative française pour l'accès aux soins des enfants du Mali et des autres pays du Sahel » (I3S) devait faciliter l'accès aux soins pour les enfants en appuyant la mise en place de systèmes financiers solidaires d'accès aux soins en Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Tchad, en Mauritanie et au Sénégal. Financée par le FSD et gérée par l'AFD, l'I3S est pilotée par un comité d'orientation stratégique (COS) présidé par le MEAE et composé de représentants de l'AFD, de la société civile et de personnalités qualifiées.

Travaux et méthodes

Confiée au cabinet HERA, l'évaluation portait à la fois sur l'initiative et sur le contenu des projets I3S qui l'opérationnalisent. En revanche, elle ne visait pas à évaluer la mise en œuvre des projets financés par l'initiative. Pour les projets combinant des financements I3S et des financements Muskoka⁷ (Mali, Tchad), l'analyse évaluative, notamment en ce qui concerne le critère d'efficacité, s'est focalisée sur les composantes financées par l'I3S. L'évaluation, qui s'est déroulée de juillet 2017 à février 2018, reposait sur une analyse de documents approfondie, des entretiens avec les parties prenantes et des missions de terrain dans les pays concernés (Mali, Niger, Sénégal et Tchad).

Résultats

Les objectifs de l'initiative et des projets financés en son sein par l'AFD sont globalement pertinents. L'I3S est parfaitement cohérente avec les documents de stratégie relatifs à l'APD française, notamment dans le domaine de la santé, ainsi qu'avec les autres initiatives françaises dans ce secteur. Les projets financés par l'I3S sont par ailleurs bien en phase avec les politiques de santé et de protection sociale des pays bénéficiaires. Les résultats sont partiellement atteints. Le calendrier dicté par les engagements politiques était très contraint. Si la rapidité des études et des décaissements voulue par les initiateurs de l'I3S était relativement garantie, elle a néanmoins été obtenue au détriment de la maturité des projets en ce qui concerne leur conception. Des études de faisabilité plus poussées sur le financement de la demande et la couverture santé universelle (CSU) auraient sans doute permis d'éviter

certains blocages des projets I3S et de ne pas éliminer trop rapidement des pays éligibles, comme le Burkina Faso et la Mauritanie. Dans la réalité, les délais de réalisation des études ont été plus longs que prévu, sauf au Niger, et la mise en œuvre a été retardée par la lenteur du recrutement des assistances à maîtrise d'ouvrage.

Recommandations/conclusions

La valeur ajoutée essentielle de l'I3S réside principalement dans les opportunités d'apprentissage offertes dans le domaine de la CSU, en ciblant concomitamment quatre pays engagés dans la CSU à des stades de maturité très différents. La question de la durabilité des interventions financées est davantage liée à la capacité des pays bénéficiaires à prendre le relais. Il n'y a cependant pas de visibilité à moyen terme des dépenses publiques de santé/protection sociale dans les pays bénéficiaires de l'I3S.

Il était exagérément optimiste de penser que l'Initiative aurait un effet catalytique (entraînement d'autres partenaires dans le financement de la gratuité) et de levier (augmentation du financement national et élargissement du paquet de soins gratuits pour les enfants) pour entraîner une diminution de la mortalité infanto-juvénile. Depuis 2006/2007 pour le Niger, des études montraient que les systèmes de gratuité des soins, avec compensation par l'État du manque à gagner des prestataires de services, se heurtaient à des problèmes de gestion et de disponibilité des fonds publics. Les concepteurs de l'I3S ont sans doute sous-estimé ces problèmes ou surestimé l'efficacité potentielle d'un appui institutionnel classique pour les résoudre.

3.4 Évaluation intermédiaire de la politique publique des collèges et état des lieux du système intégré d'information et de gestion de l'éducation (SIIGE) en Côte d'Ivoire

Évaluation de l'AFD, mars 2019

Montant de l'aide évaluée : sans objet

Objet

L'évaluation portait sur la politique publique des collèges en cours de mise en œuvre en Côte d'Ivoire depuis 2013. Elle a été complétée par un état des lieux du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE). De nature formative, l'évaluation de la politique publique des collèges visait à

7. Le FFM a pour objectif de réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile, à travers le renforcement des systèmes de santé d'Haïti et de dix pays d'Afrique francophones (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo).

porter un jugement intermédiaire et daté sur sa pertinence, son efficacité et son efficience par la mise en perspective des effets attendus et obtenus. Elle cherchait à rendre compte de son avancée, d'en tirer les premiers enseignements pour, le cas échéant, l'ajuster. L'étude visait également à faire un état des lieux complet du SIGE du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (MENETFP) afin d'apprécier sa capacité à rendre compte régulièrement de la politique d'éducation et de formation et de l'atteinte de ses objectifs dont celle des collèges.

Contexte et finalités

La succession des crises sociopolitiques a dégradé profondément le système éducatif ivoirien pendant de nombreuses années. Sur la base d'un diagnostic et d'un cadrage de la politique sectorielle, les autorités nationales ont élaboré une politique de l'éducation et de la formation, qui pose les bases d'une organisation rénovée du premier cycle de l'enseignement secondaire et prend la forme de la politique publique des collèges. Elle vise, dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée à 16 ans et d'une augmentation des effectifs, à implanter des collèges de taille réduite dans les zones rurales et de taille plus importante en milieu urbain et périurbain pour proposer un enseignement de qualité à un coût budgétairement soutenable. Le SIGE actuel a été conçu avant la définition de la nouvelle politique, sans que son organisation et son fonctionnement aient été questionnés en dépit de certaines faiblesses.

Travaux et méthodes

Confiée au bureau Le Vif du Sujet, l'évaluation intermédiaire de la politique des collèges utilise les critères classiques du CAD de l'OCDE : pertinence, cohérence, efficacité et efficience. Il s'agit d'examiner comment cette politique s'intègre à des politiques plus vastes (politique de développement sectoriel, politique nationale de développement, aménagement du territoire), dans quelle mesure elle répond aux aspirations des familles et des jeunes, comment elle reçoit le soutien des autorités financières et des partenaires et comment s'organise son suivi. Le travail des consultants s'est fondé sur une étude de documents préalable et des missions de terrain, en avril et en mai 2018, à Abidjan et dans trois régions (Aboisso, Ferkéssédougou et Korhogo).

Résultats

La pertinence d'ensemble de la politique des collèges est avérée, tout comme sa cohérence avec les autres politiques publiques nationales. En revanche, les défis de la qualité et de la formation professionnelle constituent des risques importants de ne pas voir l'évolution des collèges rencontrer le besoin de compétences nécessaires. La politique des

collèges n'a, par ailleurs, pas connu à ce jour suffisamment de développements pour que l'on puisse en évaluer l'efficacité avec certitude. Néanmoins, elle reste insatisfaisante à l'heure actuelle. De même, elle n'est pas efficiente, et la voie qu'elle emprunte ne le garantit pas. Il est à craindre que ne se répète avec le collège l'enchaînement d'une croissance rapide de l'accès et d'une dégradation sérieuse de la qualité constaté dans l'enseignement primaire, l'ensemble des conditions de l'expansion n'étant pas suffisamment financé et accompagné, en particulier, par une stratégie de mise en œuvre insuffisamment inscrite dans le temps (faible articulation entre planification, programmation et suivi) et évaluée régulièrement. Enfin, l'état des lieux effectué sur le SIGE révèle les points forts mais aussi les faiblesses du système existant.

Recommandations

Pour les collèges, les principales recommandations concernent : **(i)** la construction nécessaire d'un discours sur la réforme et le renforcement de la définition ; **(ii)** la mise en œuvre et le pilotage de la politique en cours ; et **(iii)** l'amélioration indispensable de la maîtrise de la gestion des personnels enseignants pour la réussite de la politique des collèges. Les autorités nationales ont fait de la gestion des personnels une priorité, ce qui a permis à l'AFD d'octroyer, en décembre 2018, un nouveau prêt de politique publique de 30 M€ en faveur des collèges. L'évaluation a également renforcé la mobilisation des responsables nationaux autour des enjeux de la mise en œuvre de la politique des collèges notamment la nécessité de séquencer son déploiement pour concilier l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et la montée en qualité des enseignements. Pour le SIGE, les recommandations concernent la finalisation de la construction du SIGE et la clarification de la question de sa gouvernance, l'amélioration du pilotage de la politique publique d'éducation et de formation dont notamment celle des collèges.

3.5 Impacts du forfait obstétrical en Mauritanie sur l'offre, le recours et les inégalités d'accès aux soins

Évaluation de l'AFD, ExPost n° 79, octobre 2019

Montant de l'aide évaluée : 3,6 M€

Objet

L'évaluation de l'impact a été lancée au démarrage d'une nouvelle phase d'extension géographique du dispositif du forfait obstétrical (FO). Elle vise à mesurer rigoureusement les effets du forfait en ce qui concerne l'accès aux soins de santé maternelle ; sur les structures sanitaires, en ce qui

concerne la quantité et la qualité des soins ; sur l'utilisation des services de santé maternelle et l'issue des grossesses.

Contexte et finalités

La Mauritanie a longtemps été caractérisée par des taux de mortalité maternelle parmi les plus alarmants. La plupart des patientes doivent payer systématiquement l'intégralité des actes pour être soignées. Pour favoriser la couverture du risque obstétrical, la coopération française soutient, depuis 1998, un dispositif de financement de l'accès aux soins maternels et infantiles, qui s'est étendu progressivement sur la majeure partie du territoire : le FO. En 2015, 40 % des femmes enceintes en Mauritanie avaient déclaré avoir adhéré au forfait, qui leur donne accès à l'ensemble des services médicaux liés à la grossesse, pour un coût compris entre 15 et 17 euros.

Travaux et méthodes

L'évaluation de l'impact a été menée en partenariat entre les acteurs locaux (ministère de la Santé, Office national de la statistique, programme national du secteur rural [PNSR]), de recherche (IRD, Alter, Adage, Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales [LASDEL]) et internationaux (Organisation mondiale de la Santé [OMS], Fonds des Nations unies pour l'enfance [UNICEF]). Elle visait à mesurer les effets du forfait sur l'accès aux soins de santé maternelle et sur la qualité des soins et a combiné différentes phases : une phase quantitative menée par l'IRD en 2015 à partir des données brutes de 13 enquêtes sanitaires collectées entre 2001 et 2011 ; une deuxième phase, qualitative, menée par un consortium de chercheurs en 2015 et une nouvelle phase quantitative menée en 2018 par l'IRD sur la base d'une nouvelle enquête sanitaire sur la période 2015-2016.

Résultats

Les derniers résultats de l'étude quantitative montrent que l'adhésion au FO : **(i)** possède un impact positif sur le recours aux soins et la prise en charge des femmes enceintes pendant leur grossesse (accouchement dans un établissement de santé, accès à au moins 4 consultations prénatales, à l'échographie, etc.) ; et **(ii)** réduit significativement l'inégalité d'accès aux consultations prénatales selon le niveau de vie des patientes, en zone urbaine ou rurale, ainsi qu'à la césarienne en zone rurale et à l'accès aux accouchements assistés en zone urbaine.

L'étude quantitative ne met, cependant, pas en évidence d'impact du FO sur la qualité des soins. L'étude qualitative émet à cet égard plusieurs hypothèses explicatives :

- Les actions de formation du personnel, de maintenance et de renouvellement des équipements n'ont pas suivi le rythme rapide d'extension du forfait à d'autres régions.

- L'augmentation du prix des médicaments et les faiblesses relevées en ce qui concerne la gestion financière du dispositif ont nui au bon fonctionnement des centres de santé de proximité.

- L'amélioration de la qualité des soins à l'échelle du pays pourrait avoir été davantage dirigée vers les centres hospitaliers que vers les centres de proximité.

- L'analyse qualitative a également mis en avant la pertinence initiale du dispositif. Le FO a contribué à la formation du personnel de santé et à l'amélioration de l'offre de soins, notamment par une meilleure prise en charge des complications et le transfert des patientes vers l'hôpital. L'efficacité du forfait s'est cependant essouffée avec son extension, à mesure qu'il était confronté aux dysfonctionnements structurels du système de santé mauritanien.

Recommandations

L'évaluation montre que si l'on souhaite soutenir le recours aux soins maternels, il est important d'agir sur des leviers supplémentaires que le seul volet financier, comme le renforcement des ressources humaines, la disponibilité des produits médicaux, l'efficacité du système d'information ou encore la supervision. Ces résultats ont influencé directement la conception, courant 2016, d'une nouvelle phase d'appui au FO en Mauritanie. Par ailleurs, ces enseignements alimentent le débat sur le financement de la santé et peuvent être mobilisés dans le cadre d'expériences similaires, comme le chèque santé en cours d'implantation dans le Nord du Cameroun.

3.6 Évaluation stratégique de l'Initiative 5 % (2011-2016)

Rapport d'évaluation n° 138, MEAE/DGM, 2018
Montant évalué : 92 M€ de 2011 à 2016

Objet

L'évaluation dresse le bilan des cinq premières années de mise en œuvre de l'Initiative 5 %, dispositif d'assistance technique de la France au FMSTP, géré par Expertise France pour le compte du MEAE. Elle a pour objectif d'évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du dispositif dans son ensemble et d'émettre des préconisations permettant de favoriser la montée en puissance de l'Initiative.

Contexte

Depuis décembre 2011, 5 % de la contribution annuelle de la France au FMSTP, soit 18 M€, sont affectés à l'Initiative 5 % dans le cadre de la politique de développement et de solidarité internationale de la France en matière de santé. Cette initiative vise à remédier aux difficultés que rencontrent les pays francophones pour accéder aux subventions du FMSTP et les utiliser, en leur apportant un appui technique selon deux modalités d'intervention : le canal 1, qui offre une assistance technique à court terme répondant à un besoin ponctuel des acteurs locaux et le canal 2, qui s'inscrit dans une intervention à long terme (2 à 3 ans) répondant à des besoins programmatiques ou à des problèmes structurels avec la possibilité d'innover et d'incuber de nouvelles approches. Après plus de cinq années de mise en œuvre et plus de 92 M€ de fonds engagés, le MEAE a souhaité évaluer l'Initiative. Cette évaluation intervient dans un contexte marqué par une augmentation de sa dotation (qui passe à 7 % de la contribution française au FMSTP) et par l'adoption d'une nouvelle stratégie pour le FMSTP (2017-2022).

Travaux et méthodes

L'évaluation a été réalisée par les cabinets Technopolis et le Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES). Ses résultats se sont appuyés sur une revue de la littérature sur la lutte contre les pandémies, une analyse des données de l'activité de l'Initiative, la conduite d'entretiens à Paris et à Genève avec les parties prenantes de l'Initiative et des missions menées au Burkina Faso et en République démocratique du Congo (RDC). Une enquête électronique auprès des porteurs de projets du canal 2, des entretiens auprès d'une sélection de bénéficiaires du canal 1 et une analyse comparée d'autres dispositifs d'assistance technique ont également été réalisés.

Résultats

L'évaluation souligne la pertinence de l'Initiative 5 % pour les pays francophones prioritaires de l'APD française, en particulier grâce à ses deux modalités d'intervention qui semblaient bien adaptées aux besoins des pays. L'Initiative a été jugée complémentaire avec les interventions du FMSTP, avec une réelle valeur ajoutée. Le canal 1 a permis des appuis significatifs aux instances de coordination nationale, aux bénéficiaires du FMSTP et aux OSC, facilitant la concrétisation de plus de 200 livrables techniques (dont 15 plans nationaux de lutte contre l'une des trois maladies, 30 notes conceptuelles acceptées par le FMSTP et 12 missions d'appui pour décliner ces notes conceptuelles en plans opérationnels). Les projets mis en œuvre dans le cadre du canal 1 ont contribué à faciliter l'accès aux ressources du FMSTP et à améliorer l'utilisation de ses subventions. L'efficacité du canal 2 est plus difficilement mesurable, mais

l'enquête menée auprès des porteurs de projet identifie des signaux positifs notamment concernant le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'accès à des services de santé de qualité, notamment pour les populations vulnérables.

En revanche, les évaluateurs constatent des insuffisances en matière de capitalisation des résultats des missions et des projets, d'évolutivité des projets innovants financés par le canal 2 et de visibilité de l'aide française. Ils ont également relevé que l'initiative était insuffisamment coordonnée avec les interventions des autres acteurs français en santé mondiale (AFD, Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales [ANRS] pour le virus de l'immunodéficience humaine [VIH]/sida, Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé [AVIESAN], Institut de recherche pour le développement, Institut Pasteur). Enfin, l'évaluation pointe des difficultés pour le pilotage de l'Initiative, ainsi que pour l'organisation et les moyens dédiés à sa mise en œuvre.

Recommandations

Sur la base de ces constats, l'évaluation formule une série de dix recommandations réparties en deux axes.

Sur le plan stratégique, l'évaluation préconise de réviser le cadrage stratégique de l'Initiative pour l'adapter au nouveau contexte dans lequel elle est amenée à se déployer. Elle incite à revoir les modalités d'intervention du canal 1 pour concilier l'approche selon la demande des pays avec les impératifs d'efficacité de l'action et d'efficience de la gestion. Elle estime que les interventions du canal 2 devraient se concentrer sur des projets d'envergure, ainsi que sur les priorités du FMSTP et de la stratégie française en santé mondiale. Elle propose de favoriser l'évolutivité des projets par les pays bénéficiaires avec le soutien du FMSTP et de créer un canal 3 dédié à la recherche opérationnelle.

Concernant la mise en œuvre de l'Initiative 5 %, l'évaluation recommande de maintenir Expertise France dans son rôle de gestionnaire, tout en articulant mieux son rôle autour des opérations de l'AFD. Elle suggère de simplifier la gouvernance de l'Initiative 5 % et de la rendre moins chronophage. Elle rappelle également l'importance de capitaliser, de valoriser et de communiquer activement sur les réalisations et les résultats de l'Initiative 5 %, en mobilisant notamment les ambassades dans les pays bénéficiaires. Les résultats de l'évaluation encouragent à repenser le cadre de suivi et d'évaluation de l'Initiative 5 % et à le doter de moyens nécessaires pour répondre à l'exigence de redevabilité de l'aide. Enfin, les évaluateurs révèlent que le taux de décaissement relativement faible de l'Initiative gagnerait à être amélioré.

Chapitre 4

Pilier Prospérité : concilier progrès économiques, sociaux et technologiques et respect de la nature



L'Agenda 2030 préconise une prospérité inclusive et respectueuse de l'environnement.

Pour l'atteindre, il est indispensable de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »

(**ODD 8**), de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » (**ODD 9**), de « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (**ODD 10**) et d'« établir des modes de consommation et de production durables » (**ODD 12**).

► **Le pilier Prospérité a fait l'objet de 11 évaluations** : 3 évaluations stratégiques, 8 évaluations de projets, couvrant 7 projets de l'AFD et 1 projet du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée
Évaluations stratégiques	
Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam (2005-2015)	2,3 Md\$
Évaluation de la contribution française à l'amélioration de la gouvernance financière dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (2006-2016)	496,0 M€
Évaluation rétrospective des dotations de la France à l'Association internationale du développement (AID17 et AID18)	1,46 Md\$ (AID17 : 563,0 M\$ AID18 : 897,0 M\$)

	Montant de l'aide évaluée
Évaluations de projets-programmes (8 projets)	115,0 M€
AFD (7 projets)	114,7 M€
MEAE (1 projet)	140 000 €

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés afin d'éviter de les comptabiliser en double (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

4.1 Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam (2005-2015)

Évaluation conjointe du MEAE, de la DG Trésor et de l'AFD, pilotée par l'AFD

Montant de l'aide évaluée : environ 2,3 Md\$ versés

Objet

L'objectif de cette évaluation est de rendre compte de l'implication française, de tirer des enseignements de la stratégie d'intervention française sur cette période et de proposer des pistes de recommandations pour le futur. Les quatre principales dimensions évaluatives ont été traitées, à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des interventions. Une réflexion à caractère exploratoire a, par ailleurs, été menée sur l'influence économique française au Vietnam.

Contexte

Cette évaluation s'inscrit dans le programme d'évaluations-pays menées conjointement entre l'AFD, la DG Trésor et le MEAE. Le Vietnam est l'un des dix premiers bénéficiaires de l'APD française depuis 2006 et un pays pour lequel la France compte parmi les principaux bailleurs. L'évaluation cible les interventions bilatérales de développement mises en œuvre par la DG Trésor, le MEAE et l'AFD. Évalués à 2,3 Md\$, les versements de la France au Vietnam sur la période représentent près de 2,5 % des versements totaux d'APD de la France.

Travaux et méthodes

L'évaluation a été confiée au consortium Edater-Leces (groupe LHP). Elle s'est appuyée sur une revue de documents et l'analyse de bases de données des projets ; une vingtaine d'entretiens auprès de responsables des trois organismes financeurs français ; deux missions de terrain au Vietnam qui ont permis de conduire une quarantaine d'entretiens auprès de responsables vietnamiens, d'acteurs de terrain et de bailleurs de fonds ; une enquête auprès de 52 entreprises et organismes français, bénéficiaires de l'aide au développement de la France sur la période considérée ; un *focus group* avec un échantillon de dix entreprises.

Résultats

L'évaluation conclut à une pertinence globale du positionnement de l'aide française et à une adaptation réussie de sa stratégie d'intervention, marquée par une convergence progressive des opérations autour de la thématique centrale de la lutte contre le changement climatique. Pour autant, les interventions françaises visant la promotion d'un développement plus équitable ont manqué de moyens financiers pour répondre aux besoins. Le manque de stratégie formalisée entre acteurs français et vietnamiens soulève la question de la visibilité et de l'effet levier des interventions. En effet, le partenariat stratégique signé en 2013 ne fournit pas de lignes directrices sur la mobilisation des instruments français garantissant *ex ante* une bonne synergie des interventions.

La complémentarité entre les interventions françaises et celles d'autres pays ou institutions multilatérales a été relativement réussie en ce qui concerne la couverture des besoins du Vietnam, la France se distinguant par son intervention intégrant de manière transversale et quasi systématique le développement durable et la lutte contre le changement climatique. La coordination entre bailleurs

bilatéraux et multilatéraux, notamment via le groupe des six banques⁸ de développement auquel participe l'AFD, constitue un facteur clé pour assurer une cohérence globale des interventions.

La revue des interventions sur quatre secteurs révèle un niveau d'efficacité satisfaisant, même si les résultats restent difficiles à apprécier quantitativement du fait d'un défaut de suivi systématique. L'efficacité dans la réalisation des projets est démontrée pour la plupart des opérations présentant un bon niveau d'appropriation et d'adaptation avec les procédures vietnamiennes, elle l'est beaucoup moins pour les projets insuffisamment préparés, en particulier dans les domaines d'intervention présentant une plus faible maturité au Vietnam. Par ailleurs, un instrument tel que la réserve pays émergents (RPE) a parfois pu créer, côté vietnamien, un sentiment de désappropriation, lorsque le maître d'ouvrage n'était pas impliqué suffisamment tôt dans le montage de l'opération. Cet effort dans la préparation de projet est d'autant plus crucial que les processus décisionnels au Vietnam rendent difficile toute modification en cours de réalisation des opérations.

Recommandations

Les recommandations proposées par les évaluateurs sont de trois ordres :

- Consolider le positionnement stratégique et la visibilité de l'intervention française dans une double perspective : **(i)** l'affirmation d'une spécificité française et **(ii)** la justification d'un maintien d'engagements d'aide au développement encore importants au Vietnam.
- Optimiser et valoriser la spécificité et la complémentarité des instruments entre acteurs français.
- Améliorer les conditions de mise en œuvre et de suivi des projets au regard des enjeux à court et à moyen termes.

4.2 Évaluation de la contribution française à l'amélioration de la gouvernance financière dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (2006-2016)

Évaluation conjointe du MEAE, de la DG Trésor et de l'AFD, pilotée par le MEAE

Montant de l'aide évaluée : 496 M€

Objet

Ces travaux portent sur l'action de la France pour améliorer la gouvernance financière, domaine qui regroupe les interventions liées à la stabilité macroéconomique, la gestion modernisée et transparente des finances publiques et la lutte contre la corruption. L'évaluation vise à tirer les enseignements du passé, en examinant la pertinence des interventions françaises au regard des besoins des pays partenaires, ainsi que l'efficacité de ces actions, leur efficacité et leur complémentarité avec celles des autres partenaires techniques et financiers (PTF). Dans le cadre du dispositif d'aide rénové de la coopération française, cette évaluation nourrissait également la réflexion en cours sur les nouvelles orientations stratégiques de l'action française dans ce secteur.

Contexte

Cette évaluation fait suite aux engagements internationaux pris par la France en 2015 : adoption du Plan d'action d'Addis-Abeba lors de la 3^e Conférence sur le financement du développement (programme dans lequel les États membres s'engagent à renforcer la mobilisation des ressources intérieures publiques, notamment par le biais d'un appui à l'amélioration de la performance des administrations fiscales) ; adoption des ODD (dont les ODD 16 et 17, liés à la thématique de la mobilisation des ressources intérieures publiques). Elle intervient à la suite du transfert de la compétence de l'instruction et du financement des projets bilatéraux en matière de gouvernance du MEAE vers l'AFD (2016).

Travaux et méthodes

Conduite par le cabinet Adelante, l'évaluation repose sur l'utilisation conjointe d'outils qualitatifs et quantitatifs classiques (entretiens, analyse de documents, missions de terrain et analyse de données financières) et d'analyses économétriques fondées sur des modèles d'allocation et

8. AFD, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Agence japonaise de coopération internationale (*Japan International Cooperation Agency*, JICA), Korea Eximbank et KfW

d'efficacité de l'aide. Trois missions de terrain ont été réalisées, deux dans des pays à forte concentration de l'aide française à la gouvernance financière (Burkina Faso et Cameroun) et une dans un pays où la France est intervenue sous forme de jumelages financés par l'Union européenne (UE) (Liban).

Résultats

Le constat de l'évaluation est que l'allocation géographique des appuis de la France est pertinente par rapport aux priorités de l'aide française, bien que l'identification des actions soit restée peu fondée sur des analyses objectives et sur l'expression des besoins par les autorités locales. Sur la période évaluée, les allocations reposaient en grande partie sur une inertie historique : les interventions antérieures et en cours conditionnaient le contenu des interventions futures, peu de références étaient faites à des analyses permettant de comprendre l'évolution des besoins et de la demande, ainsi que la répartition des appuis entre PTF.

Malgré l'existence de projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), les consultants notent une difficulté récurrente à structurer les appuis sous forme de projets. Les FSP disposaient de cadres logiques, mais ceux-ci n'étaient pas sous-tendus par des explications portant sur les choix des moyens mis en œuvre et sur leurs effets escomptés. Par ailleurs, dans leur conception, les FSP étaient séparés de l'assistance technique qui les mettait en œuvre, ainsi que des autres moyens mobilisés tels que les bourses et les appuis budgétaires. Compte tenu de la multiplicité des acteurs français impliqués, l'aide française à la gouvernance financière était difficilement lisible pour les pays et les organisations partenaires. Cette fragmentation a pu également nuire à la coordination entre les différents moyens mobilisés par la France, dont le suivi et la capitalisation sont apparus insuffisants.

Néanmoins, la participation de la France aux groupes de coordination des PTF ou aux appuis budgétaires multibaillieur a permis de mieux coordonner l'aide française à la gouvernance financière, notamment son expertise technique, avec celles des autres bailleurs. Quand les interventions françaises étaient bien articulées avec les appuis des autres partenaires, elles ont contribué à améliorer la gouvernance financière (capacités des administrations, financement et mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques). Le Pôle d'expertise de Dakar a été salué comme une réussite et le savoir-faire français apprécié. Toutefois, la mobilisation de l'expertise en provenance des administrations françaises a été de plus en plus difficile, notamment en raison de la concurrence des interventions financées par l'UE ou le Fonds monétaire international (FMI). Enfin, l'évaluation a montré qu'il n'était pas pertinent d'imposer un expert ou de le proposer sans inscrire son appui dans un projet plus large permettant d'allier l'apport technique à des effets d'incitation.

Recommandations

Les recommandations des évaluateurs sont les suivantes :

- Définir une stratégie d'appui à la gouvernance financière pour une « équipe France » qui prenne notamment en compte la gouvernance financière au sein des interventions sectorielles.
- Constituer une équipe France, en clarifiant le positionnement de chaque acteur et en mettant en cohérence les différentes logiques institutionnelles.
- Fonder les appuis sur des partenariats à long terme assortis d'objectifs réalistes.
- Renforcer le système d'information et de suivi notamment en s'assurant que les opérations sont évaluables (dotées de logiques d'intervention et faisant l'objet d'un suivi opérationnel).
- Mettre en place un système d'évaluation articulé avec les interventions en définissant un cadre d'évaluation commun à toutes les institutions de la coopération française.
- Promouvoir et mobiliser l'expertise française dès le stade de l'identification des besoins.

4.3 Évaluation rétrospective des dotations de la France à l'Association internationale de développement (AID17 et AID18)

Évaluation de la DG Trésor

Montant : prêt concessionnel des partenaires (563 M\$ lors de l'AID17 et 897 M€ lors de l'AID18), dotation d'un peu plus de 1 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS) au titre de la 18^e reconstitution

Objet

Portant sur les périodes couvertes par la 17^e (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017) et la 18^e reconstitutions (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020), l'évaluation avait pour objet de dresser un bilan et un suivi de la dotation de la France à l'Association internationale de développement (AID) et plus largement du partenariat entre la France et l'AID, porter un jugement évaluatif clair et impartial sur ce partenariat, formuler des préconisations à court terme dans le cadre des négociations pour la reconstitution de l'AID19 et de manière plus structurelle pour améliorer et optimiser le partenariat.

Contexte et finalités

Fondée en 1960, l'AID est le guichet concessionnel du groupe Banque mondiale (BM) et l'une des cinq institutions du groupe BM.⁹ Grâce à des conditions de financement plus favorables que celles susceptibles d'être proposées par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'AID vise à réduire la pauvreté en accordant des prêts concessionnels et des dons aux pays en développement les plus pauvres. Comptant 173 pays membres, elle est le plus important fonds multilatéral de développement (hors UE) et compte parmi les principaux bailleurs de fonds des 75 pays les plus pauvres de la planète, situés pour plus de la moitié en Afrique. L'action de l'AID est guidée par le mandat de la BM afin de soutenir l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Son financement repose traditionnellement et principalement sur les contributions accordées lors des reconstitutions triennales par 52 États participants (pays développés et pays à revenu intermédiaire [PRI]). Depuis la création de l'AID, 18 reconstitutions ont eu lieu. Dans le but d'accroître les capacités d'intervention de l'AID, ce modèle de financement a connu des évolutions récentes avec une diversification des ressources et la création de mécanismes de financements complémentaires. Depuis l'AID17, les États partenaires ont la possibilité de contribuer à l'AID via des prêts concessionnels des partenaires (*concessional partner loans*)¹⁰ et depuis l'AID18, l'AID peut recourir à des emprunts sur les marchés financiers.

Cette évaluation s'est inscrite dans la suite des travaux évaluatifs réalisés par la DG Trésor sur l'AID15 et l'AID16. Elle analyse les 17^e et 18^e reconstitutions du fonds pour une période allant de 2015 jusqu'au printemps 2018 pour préparer la 19^e reconstitution dont l'engagement était prévu au printemps 2020.

Travaux et méthode

L'évaluation a été confiée, après une mise en concurrence, au cabinet Ernst & Young et Associés qui a remis son rapport en mai 2019. Elle a été réalisée par le biais de travaux documentaires, d'entretiens, de missions à Washington au siège de la Banque mondiale et sur le terrain auprès de trois pays cibles choisis (Côte d'Ivoire, Éthiopie et Sénégal) et 18 autres pays en téléconférence (dont le Burkina Faso et le Mali), d'une enquête de perception et d'éclairages comparatifs provenant d'autres pays partenaires de l'AID (Allemagne et Royaume-Uni). Le 10 octobre 2019, une réunion de restitution a eu lieu au ministère de l'Économie et des Finances à Paris.

Résultats

Les travaux évaluatifs concluent que l'AID, en répondant aux orientations et aux principes directeurs énoncés dans la stratégie multilatérale de l'aide française ; en convergeant avec des priorités françaises clairement affichées (climat, genre, États fragiles) ; et en les mettant en place, s'impose comme un partenaire multilatéral offrant de nombreux atouts pour la France par rapport à d'autres instruments, notamment multilatéraux (couverture mondiale, capacité financière, engagement à long terme, Banque de la connaissance). Dans un contexte de financement du développement évolutif, l'AID est toutefois confrontée à plusieurs difficultés, et si l'influence française s'exerce bien dans les instances de décision, sa voix est moins influente dans les débats sur l'organisation interne de la Banque. La recherche d'influence lors de la formulation et de l'exécution de projets est insuffisamment exploitée. De plus, en dépit d'une bonne présence générale, la France n'en tire que peu de profit, faute de stratégie d'activation des réseaux, francophone notamment.

La BM est un acteur complémentaire et le deuxième partenaire le plus important de l'AFD. Toutefois, dans certains cas, l'articulation de ses interventions dans des secteurs d'intervention de l'aide française s'est révélée insuffisante, ne répondant pas assez aux attentes françaises et/ou locales.

Recommandations

L'évaluation préconise à court terme et de manière stratégique de proposer des pistes pour le positionnement français dans le cadre des négociations pour la reconstitution de l'AID19 en s'assurant que son modèle financier soit en cohérence avec les préoccupations françaises, sur les plans géographique, thématique et des performances.

De manière structurelle et opérationnelle, elle recommande de formuler des préconisations pour améliorer et optimiser le partenariat de la France avec l'AID et plus largement avec le groupe BM. Elle recommande d'améliorer la présence et l'influence française, de renforcer les collaborations opérationnelles et d'améliorer le fonctionnement du dispositif de pilotage.

9. Aux côtés de la BIRD, de la Société financière internationale (SFI), de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

10. Il s'agit d'un prêt proposé à une institution financière internationale par un partenaire de développement (généralement un État membre) à des conditions préférentielles (taux d'intérêt sensiblement inférieurs aux taux du marché, de longue durée, avec des différés d'amortissement longs). En règle générale, un prêt est réputé concessionnel si sa composante don représente au moins 35 %.

Chapitre 5

Pilier Paix : favoriser la paix et la justice



Pour établir des sociétés prospères et durables, il est indispensable de **réduire les conflits, de construire la paix et de la consolider**, car il ne peut pas y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement.

Cet objectif vise l'atteinte des buts suivants : « réduire [...] toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ; appuyer [...] les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ».

Le pilier Paix se réfère à l'ODD visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » (**ODD 16**).

► **Le pilier Paix a fait l'objet de 15 évaluations** : 1 évaluation stratégique et 14 évaluations de projets couvrant 1 projet de l'AFD et 13 projets du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée
Évaluation stratégique	16,4 Md€
Revue analytique de la contribution française aux fonds fiduciaires multi-bailleurs, crise/post-crise (FFMB-CPC)	16,4 Md€
Évaluations de projets-programmes (14 projets)	11,7 M€
AFD (1 projet)	1,46 M€
MEAE (13 projets)	10,2 M€

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés afin d'éviter de les comptabiliser en double (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

5.1 Revue analytique de la contribution française aux fonds fiduciaires multi-bailleurs, crise-post-crise (FFMB-CPC)

Évaluation conjointe du MEAE, de la DG Trésor et de l'AFD, pilotée par l'AFD

Montant de l'aide évaluée : 16,4 Md€

Objet

La multiplication des crises et leur développement transnational invitent les bailleurs et les praticiens du développement à interroger leurs pratiques et l'adéquation de leurs instruments financiers, eu égard aux enjeux complexes auxquels ils se trouvent confrontés. Le MEAE, la DG Trésor et l'AFD ont souhaité conduire une revue conjointe de la pertinence et de la valeur ajoutée de la contribution française aux FFMB-CPC.

Contexte

Des initiatives conjointes ont abouti à la création de fonds fiduciaires multibailleur en contexte crise et post-crise, qui ont connu un réel essor à l'échelle internationale ces quinze dernières années. Malgré leur grande diversité, ces fonds partagent des avantages théoriques censés pallier les limites des canaux traditionnels de l'aide dans un contexte de crise : rapidité de la réponse, adaptation à des besoins de nature diverse (continuum sécurité-développement-humanitaire), concentration et coordination des efforts, rationalisation et maîtrise des coûts. Ces quinze dernières années, la France a eu recours à ces FFMB-CPC de façon croissante et a contribué à plusieurs fonds administrés par la KfW, la BM et, plus récemment, l'UE.

Travaux et méthodes

Le périmètre de cette étude, confiée au cabinet Technopolis, est très large puisqu'il couvre la contribution française à douze FFMB-CPC depuis les années 2000. Ces douze fonds ont bénéficié, en tout, de plus de 16,4 Md€ dans des contextes politiques, opérationnels, administratifs très divers. Cette étude est une revue analytique de la contribution française à ces 12 fonds et non une évaluation *per se* des fonds proprement dits. Elle se caractérise par une complexité due au nombre de fonds à étudier, à la diversité des contextes d'intervention, ainsi qu'à l'analyse multiniveau (au niveau des fonds, de la contribution française et via d'autres mécanismes d'aide). Cette étude a été conduite sur la base d'une analyse de documents riche et variée (documents produits par les fonds, les projets, les

évaluations externes, les notes grises), d'entretiens et de trois missions de terrain (Centrafrique, Liban/Jordanie et Mali).

Résultats

La revue analytique montre que les contributions françaises sont globalement en phase avec les stratégies de la France. Bien que la contribution française aux FFMB-CPC ne relève pas d'une stratégie, elle s'inscrit cependant en parfaite adéquation avec les stratégies déployées par le canal bilatéral, qu'elles soient géographiques ou thématiques. Elle montre néanmoins une efficacité et une valeur ajoutée en-deçà des attentes. La mise en œuvre des projets se heurte à la fois à l'urgence politique, qui pousse les acteurs à une instruction et à une mise en œuvre rapide, et à la complexité de la conduite de projets dans des pays en crise.

Les résultats de ces projets sont difficiles à apprécier. Les évaluations disponibles font état de situations diverses. Si le Fonds de reconstruction de l'Afghanistan (*Afghanistan Reconstruction Trust Fund*, ARTF) est généralement cité pour la qualité des projets mis en œuvre en bonne coordination avec les autorités locales, le Fonds de reconstruction d'Haïti (FRH) a des résultats plus limités. Pour les fonds fiduciaires de l'Union européenne (FFUE), l'audit de la Cour des comptes européenne et la mission réalisée en République centrafricaine dans le cadre de cette revue montrent une bonne efficacité des projets.

Quelques succès diplomatiques et opérationnels peuvent être mis en évidence, en ce qui concerne l'influence française, comme le ciblage prioritaire du fond fiduciaire d'urgence (FFU) sur la fenêtre Sahel-Lac Tchad et sur le continuum sécurité-humanitaire-développement. L'influence française concerne surtout des Fonds pour lesquels la France a marqué un intérêt politique fort (FFU, FRH). Par ailleurs, le « retour sur investissement » pour les acteurs français est important pour les Fonds comme les FFUE, qui permettent aux opérateurs des États contributeurs d'assurer la mise en œuvre des projets. Les résultats de la revue invalident deux avantages théoriques souvent avancés pour justifier les contributions aux fonds fiduciaires : la rapidité des interventions et la baisse des coûts de transaction. Ce constat est particulièrement mis en évidence pour les FFUE, régis par des procédures complexes et qui offrent peu de services mutualisés (en matière d'analyse et de coordination).

Recommandations

La revue analytique formule trois grandes recommandations :

- Apprécier la création de FFMB-CPC et la participation française au regard de la valeur ajoutée réelle des fonds. Il convient d'ancrer la doctrine française de contribution aux

FFMB-CPC dans la stratégie multilatérale de la France et de limiter le recours à ses instruments. La décision de renouveler une contribution à un fonds doit impérativement s'appuyer sur une évaluation de la valeur ajoutée réelle du fonds.

- Agir sur les fonds pour en assurer la valeur ajoutée, la pertinence, l'efficacité et l'efficience au service de l'aide. Il est important pour la France d'exercer, sur plusieurs points, une influence forte dans la constitution et la mise en œuvre des fonds.
- Renforcer, au sein de l'équipe France, la coordination des acteurs et organiser le dialogue sur la base d'une stratégie affichée afin de pouvoir faire valoir ses positions pour l'efficacité de l'aide, mais aussi défendre dans les fonds ses positions politiques et en tirer des cobénéfices.

Chapitre 6

Pilier Partenariat : nouer des partenariats efficaces et inclusifs afin d'atteindre les ODD d'ici 2030



La communauté internationale a souhaité associer aux nouveaux objectifs les moyens qui permettront leur mise en œuvre. C'est pourquoi, aux 16 ODD s'ajoute ce 17^e ODD, qui vise à « renforcer les moyens de mettre

en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable » et le revitalise et recense les domaines qui peuvent et doivent contribuer à l'exécution de l'Agenda 2030, comme la technologie et les finances.

► **Le pilier Partenariat a fait l'objet de de 25 évaluations** : 2 évaluations stratégiques et 23 évaluations de projets du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée
Évaluations stratégiques	
Évaluation rétrospective du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE)	50,0 M€ (20,0 M€ pour la période 2014-2016 et 30,0 M€ à compter de 2019)
Évaluation des retombées économique du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)	Depuis 2000, plus de 330,0 M€
Évaluations de projets-programmes (23 projets)	9,3 M€
MEAE (23 projets)	9,3 M€

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés afin d'éviter de les comptabiliser en double (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

6.1 Évaluation rétrospective du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE)

Évaluation conjointe de la DG Trésor et de l'AFD
Montant : 20 M€ pour la période 2014-2016 et 30 M€ à compter de 2019

Objet

Cette première évaluation du FEXTE portait sur la dotation du fonds de 20 M€ pour la période 2014-2016 et le bien-fondé de sa reconduction (enveloppes annuelles de 15 M€ en 2017 et 2018 et de 30 M€ à compter de 2019). L'évaluation a permis de dresser un bilan sur cet outil financier pendant la première période de mise en œuvre, dans une optique d'apprentissage et de redevabilité, de mieux cerner les divers aspects du FEXTE, ses atouts et ses complémentarités avec d'autres instruments financiers et enfin de nourrir une réflexion sur la mobilisation du FEXTE en tant qu'instrument de promotion de l'expertise et de l'influence française. Cette évaluation a été réalisée essentiellement dans un but d'apprentissage.

Contexte et finalités

Créé fin 2013, le FEXTE poursuit deux objectifs principaux : **(i)** le renforcement de l'action d'influence économique française complétant la logique de financement de projets d'aide liée du FASEP géré par la DG Trésor et **(ii)** le renforcement de la mobilisation des acteurs français de coopération technique dans les PRI en cohérence avec les autres instruments de l'AFD, tel le Fonds d'étude et de renforcement des capacités (FERC) orienté vers les PMA.

Travaux et méthodes

L'évaluation a été confiée, après une mise en concurrence, au cabinet Ernst & Young et Associés, qui a remis son rapport en septembre 2018. Elle a été réalisée par le biais d'une revue de documents sur l'instrument FEXTE au niveau stratégique et sur les projets financés, une analyse approfondie d'une sélection de dix projets (études de cas), des entretiens stratégiques et opérationnels réalisés à Paris ou de Paris, une enquête ciblant les principales parties prenantes des projets FEXTE (acteurs institutionnels français : directeurs d'agences locales et chefs de projets de l'AFD, chefs de services économiques de la DG Trésor ; partenaires techniques français et bénéficiaires locaux) et des missions de terrain dans trois pays ayant bénéficié de projets FEXTE (Afrique du Sud, Colombie, Indonésie).

Résultats

Les résultats de l'évaluation révèlent que le FEXTE a permis de sélectionner 42 projets, pour un montant engagé total de 19,1 M€, soit la quasi-totalité (95,4 %) de l'enveloppe. Cependant, les taux de décaissements n'étaient encore qu'à 47,4 % du montant total engagé à la fin du mois de janvier 2018. Le FEXTE a bénéficié à 22 pays dans toutes les régions du globe, mais particulièrement en Asie où s'est concentrée presque la moitié des opérations (20 projets sur 42) et des engagements (8 M€). Cette diversité de régions renvoie aux partenariats différenciés de l'aide bilatérale française qui intervient dans les PRI à croissance rapide, ou émergents, notamment d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, pour promouvoir une croissance verte et solidaire. Le FEXTE portait principalement sur le financement de prestations d'expertise, même si de nombreuses opérations tendent à privilégier des approches mixtes avec des combinaisons d'activités (financement d'expertise et financement de partenariats).

Recommandations

En se fondant sur ses conclusions, l'évaluateur formule plusieurs recommandations qui ont fait l'objet d'une réponse de la direction. La DG Trésor est déjà en mesure de mettre en œuvre les 6 recommandations formulées par le consultant qui portent sur : **(i)** la nécessité de confirmer l'importance du FEXTE comme instrument de promotion de l'expertise française. La DG Trésor a reconduit une enveloppe annuelle de 15 M€ en 2017 et en 2018 et la porte à 30 M€ en 2019 ; **(ii)** et **(iii)** le renforcement de la doctrine de sélection des projets et l'articulation du FEXTE avec d'autres vecteurs de l'aide au développement. La DG Trésor, en copilotage avec l'AFD, s'efforce d'améliorer l'articulation du FEXTE avec les autres outils de financement de projets. Le rapprochement d'Expertise France et de l'AFD, prévu prochainement, permettra d'accroître les synergies recherchées ; **(iv)** l'amélioration des conditions de préparation, de mise en œuvre et de suivi des projets que la DG Trésor s'efforce de mettre en œuvre pour une meilleure gestion de l'outil ; **(v)** le besoin de renforcer la communication sur la coopération technique française, ce que cherche également la DG Trésor, notamment par l'édition d'une plaquette de communication sur le FEXTE en français et en anglais ou sa mise en valeur par la restitution du rapport final des projets ; **(vi)** la nécessité de mieux associer et informer les parties prenantes locales du FEXTE.

6.2 Évaluation des retombées économique du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)

Évaluation de la DG Trésor

Montant : depuis 2000, plus de 330 M€ sur près de 500 projets (désignés comme « FASEP »)

Objet

Si plusieurs évaluations de FASEP particuliers ont été réalisées par « grappes » thématiques, cette évaluation est la première menée sur le FASEP en tant qu'instrument. Elle fait suite au travail interne du bureau des financements directs (Fininter 2), qui a consulté pendant l'été 2017 les services économiques sur les réalisations en aval de financements FASEP. Le travail d'évaluation a consisté à compléter cette consultation en recueillant le point de vue des entreprises, en vérifiant les informations qu'elles ont fournies et en les analysant selon une méthodologie robuste.

Contexte et finalités

Le FASEP, créé fin 1996, finance « des études de faisabilité ou des démonstrateurs de solutions vertes et innovantes », en amont de projets qui pourront être mis en œuvre par des entreprises françaises. Parmi les fonds finançant des études ou des démonstrateurs, le FASEP se distingue par 3 caractéristiques : sa gestion en direct par l'État, via la DG Trésor ; une doctrine d'emploi malléable et discrète, puisque la décision d'octroi relève du seul Trésor après avis d'un comité d'examen ; un fonctionnement en guichet ouvert aux entreprises : le financement de l'étude ou du démonstrateur vient donc souvent avant la décision d'investissement de l'autorité locale et/ou de bailleur de fonds ; elle est destinée à susciter, à accélérer et/ou à orienter cette décision.

Travaux et méthodes

L'évaluation des retombées économiques du FASEP qui venait de fêter ses 20 ans d'existence, a été confiée, après une mise en concurrence, au cabinet Isée, en collaboration avec Evalua et AG Consulting, qui a rendu ses travaux en 2018. Elle a permis de dresser un bilan de l'impact des FASEP financés par la DG Trésor en ce qui concerne les retombées économiques pour les entreprises françaises. Une réponse de la DG Trésor aux recommandations formulées par les évaluateurs a été rédigée.

Résultats

Les résultats de l'évaluation réalisée en 2018 révèlent que, pour chaque euro investi dans un FASEP, 11,3 € de chiffre d'affaires (CA) sont générés, dont 71 € de CA en France, sachant que par construction 1 € de FASEP génère déjà 1 € de CA, dont 0,85€ minimum en France. Mais ces chiffres sont à nuancer : en effet, depuis 2000, 42 % des FASEP seulement ont donné lieu à une réalisation dans la continuité de ce qui était étudié ou réalisé à titre pilote et seuls 16 % des FASEP ont conduit à un CA significatif pour les entreprises françaises (supérieur au double de l'enveloppe du FASEP lui-même). Plusieurs facteurs liés à la complexité des calculs sur les retombées sont expliqués dans l'étude. L'évaluation constate également que payer une étude de faisabilité ou offrir un démonstrateur n'est une façon efficace d'accélérer des projets ou de les orienter vers des offres françaises que dans 4 cas bien identifiés : **(i)** pour transférer et adapter des innovations développées et validées en France sur des marchés à l'export ; **(ii)** dans certains secteurs d'excellence de l'offre française, lorsque celle-ci est absente dans le pays cible ; **(iii)** quand la diplomatie française souhaite rétablir des relations avec certains pays après une période de crise ; **(iv)** enfin quand des projets sont préparés et relayés par une relation préexistante.

Recommandations

En se fondant sur ses conclusions, l'évaluateur formule plusieurs recommandations qui ont fait l'objet d'une réponse de la direction. Sur les 18 recommandations formulées par le consultant, la DG Trésor en retient 9 comme étant pertinentes et pouvant être mises en œuvre à court terme : amélioration de la communication sortante pour les entreprises ; mise en place d'une plateforme de dépôt des projets ; information sur les critères de sélection ; meilleure formalisation des avis recueillis sur la demande sous forme de grille d'évaluation *ex ante* ; mise à jour régulière de l'évaluation *a priori* des risques ; diffusion au club de suivi des résultats du FASEP ; désignation d'un référent dans le pays destinataire – promoteur du suivi en aval des études réalisées afin d'en améliorer les retombées ; simplification de la procédure de recueil d'informations de suivi par Natixis ; et maintien d'une base de données des retombées du FASEP partagée entre la DG Trésor et Natixis. Certaines recommandations du consultant ont déjà été mises en œuvre.

Chapitre 7

Évaluations interpilliers

► Deux évaluations ont porté sur des financements transversaux portant sur des ODD relevant de différents piliers : 1 évaluation stratégique et 1 évaluation de projet du MEAE.

	Montant de l'aide évaluée
Évaluations stratégiques	
Analyse transversale d'évaluations de prêts de politique publique	3,2 M€
Évaluations de projets-programmes (1 projet)	115 500 €
MEAE (1 projet)	115 500 €

NB : Les montants de l'aide évaluée selon la nature des travaux (stratégique/projets) ne doivent pas être additionnés afin d'éviter de les comptabiliser en double (le périmètre des évaluations stratégiques peut intégrer des projets qui ont pu être évalués individuellement).

7.1 Analyse transversale d'évaluations de prêts de politique publique

Évaluation de l'AFD, septembre 2019

Montant de l'aide évaluée : 3,2 Md€

Objet

L'AFD a engagé un effort particulier d'évaluation des prêts de politique publique depuis 2014. Depuis cette date, 19 prêts de politique publique, octroyés entre 2009 et 2017, ont été évalués. Cette analyse transversale vise à répondre aux questionnements stratégiques sur l'usage de ce type d'instrument et à tirer des enseignements opérationnels pour améliorer la qualité de ces opérations.

Contexte et finalités

Les pays dans lesquels ces prêts de politique publique ont été mis en œuvre étaient des grands pays émergents (Afrique du Sud, Brésil, Mexique, Turquie), des PRI de la tranche supérieure (Colombie, Île Maurice) et de la tranche inférieure (Jordanie, Philippines, Vietnam). Les politiques publiques soutenues par ces différentes opérations concernaient le climat, l'énergie, la forêt, l'eau, la protection sociale, la décentralisation ou le transport au niveau central ou décentralisé.

Travaux et méthodes

Cette analyse, produite en interne par le département Évaluation et apprentissage de l'AFD, consistait à synthétiser les principales leçons de ces évaluations, puis à animer, en mars 2019, un atelier de capitalisation pour favoriser

l'appropriation et l'apprentissage des services opérationnels de l'AFD. Ce travail a donné lieu notamment à une publication dans le rapport des évaluations 2017-2018.

Résultats

Les évaluations menées depuis 2016 montrent que le prêt de politique publique est un instrument ambitieux et potentiellement puissant pour lequel l'AFD, en tant que partenaire bilatéral, a des atouts à faire valoir. L'AFD doit cependant améliorer ses modalités d'instruction et de mise en œuvre pour renforcer la qualité de ses appuis. Dans les secteurs et les pays où l'AFD a déjà une activité sous forme de projets, les prêts de politique publique et les projets peuvent se compléter utilement : les projets en nourrissant le dialogue sectoriel, les prêts de politique publique en levant des contraintes qui ne peuvent pas l'être au travers de projets. Dans ces pays, la connaissance opérationnelle de l'AFD contribue à renforcer et à alimenter le dialogue de politique publique. Dans les nouveaux pays d'intervention, les prêts de politique publique ont permis à l'AFD de se positionner, de devenir un interlocuteur crédible aux yeux des autorités nationales et de bâtir un portefeuille d'interventions. Ces effets se sont matérialisés essentiellement grâce à la coopération technique.

Recommandations

Les prêts de politique publique de l'AFD doivent avoir des objectifs clairs et partagés avec les contreparties. Les trois composantes des prêts de politique publique – le financement budgétaire, la coopération technique et le dialogue – doivent contribuer à ces mêmes objectifs. Pour obtenir davantage d'effets, les évaluateurs recommandent de se placer dans une perspective de moyen à long terme en octroyant, lorsque c'est pertinent, plusieurs opérations successives afin de suivre les résultats des politiques publiques soutenues. Cet engagement sur la durée favorise la mise en place d'un véritable dialogue de politique publique c'est-à-dire **(i)** une compréhension commune des objectifs et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique ; **(ii)** une analyse qui identifie les principales contraintes et les solutions possibles ; **(iii)** une mise en débat des résultats de la politique soutenue. Enfin, la coopération technique apporte très souvent une valeur ajoutée aux prêts de politique publique de l'AFD. Les montants sont toutefois le plus souvent modestes, et une meilleure synchronisation entre les prêts et la mise en œuvre de l'assistance technique est à rechercher.

Annexe 1

Évaluations de projets du MEAE

► Liste des évaluations de projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI-PISCCA) réalisées en 2018 et 2019.

Pays	Intitulé du projet évalué/revu	Montant du projet (en euros)	Année de l'évaluation	Pilier des ODD
Afrique du Sud	PISCCA « Appui aux organisations de la société civile pour le renforcement de la démocratie en Afrique du Sud »	160 000	2018	Partenariat
Angola	Employabilité des jeunes : les partenariats public/privé au service de la formation supérieure	600 000	2018	Population
Bénin	Promotion des droits humains fondamentaux et développement social au profit des plus vulnérables	700 000	2018	Partenariat
	Appui aux centres universitaires professionnalisants (ACUPRO)	600 000	2018	Population
	Tourisme culturel et patrimoine durable : création d'une route des Tatas	140 000	2019	Prosperité
Birmanie	Création d'une école de journalisme en Birmanie	500 000	2018	Paix
	PISCCA « Soutien de la structuration et de l'action des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la protection des droits et des libertés publiques et de la réconciliation entre communautés »	400 000	2019	Partenariat
Burkina Faso	Modernisation de la formation des policiers	600 000	2018	Paix

Pays	Intitulé du projet évalué/revu	Montant du projet (en euros)	Année de l'évaluation	Pilier des ODD
Burundi	PISCCA « Appui au développement durable et promotion de la culture comme instrument de réconciliation »	600 000	2018	Partenariat
Cambodge	Restauration, mise en valeur du patrimoine et formation	300 000	2018	Planète
Cameroun	Réussite universitaire et insertion professionnelle des jeunes	300 000	2019	Population
Congo	PISCCA « Amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et marginalisées du Congo-Brazzaville »	320 000	2019	Partenariat
Côte d'Ivoire	PISCCA « Renforcement des capacités de la société civile et soutien aux actions citoyennes : promotion des droits de l'homme, cohésion sociale et participation citoyenne »	330 000	2018	Partenariat
Djibouti	Consolidation de la recherche, de l'autonomie et de l'insertion locale et régionale (CORAIL)	320 000	2019	Population
Éthiopie	Poursuite du renforcement du français au sein de l'Union africaine	115 500	2019	Interpiliers
Gabon	PISCCA « Contribution au renforcement et à la structuration de la société civile gabonaise »	400 000	2019	Partenariat
Ghana	PISCCA « Structuration et renforcement des organisations de la société civile ghanéenne »	250 000	2018	Partenariat
	Soutien aux initiatives de formation en français langue étrangère (SIFFLE)	700 000	2018	Population
Haïti	Renforcement de la qualité de l'éducation et du bilinguisme français/ créole en Haïti	1 100 000	2018	Population
	Le numérique universitaire au service de la formation des enseignants en Haïti	200 000	2019	Population
	PISCCA « Structuration et accompagnement de la société civile haïtienne dans les secteurs : citoyenneté, jeunesse, formation et médias »	400 000	2018	Partenariat
	Une francophonie active, ouverte et innovante au service de la jeunesse	335 000	2019	Population

Pays	Intitulé du projet évalué/revu	Montant du projet (en euros)	Année de l'évaluation	Pilier des ODD
Jordanie	Création d'un département IUT Génie thermique et énergétique a l'Université de technologie du Prince Héritier : un modèle inédit pour les EESR ¹¹	154 640	2019	Population
Laos	PISCCA « Soutien et promotion des initiatives pour le développement, les droits et la démocratie » (SPIDDD)	500 000	2018	Partenariat
Liban	Renforcement des capacités journalistiques francophones libanaises	200 000	2019	Paix
	Renforcement des capacités de pilotage et de formation au service de la francophonie dans l'enseignement scolaire et universitaire	330 000	2019	Population
Madagascar	Appui à l'enseignement du et en français	1 200 000	2018	Population
	Appui à la sécurité judiciaire et juridique – ASEJJ	800 000	2018	Paix
	PISCCA « Programme de coopération non gouvernementale et d'appui à la société civile »	800 000	2018	Partenariat
Mali	PISCCA « Projet des sociétés civiles et coalitions d'acteurs »	500 000	2019	Partenariat
Maroc	Appui à la modernisation de la protection civile marocaine (MPCM)	600 000	2018	Paix
Mauritanie	PISCCA « Améliorer la gouvernance démocratique par le renforcement des capacités de la jeunesse mauritanienne » (FAJR 2)	400 000	2018	Partenariat
Mozambique	Transparence financière, redevabilité et développement	500 000	2018	Paix
	PISCCA « Pouvoir choisir sa ville : société civile, insertion économique et démocratie locale au Mozambique »	300 000	2019	Partenariat
	PISCCA « Insertion économique, développement durable et démocratie locale au Mozambique »	300 000	2019	Partenariat

11. État de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pays	Intitulé du projet évalué/revu	Montant du projet (en euros)	Année de l'évaluation	Pilier des ODD
Niger	Civisme fiscal et développement	600 000	2018	Paix
	Ressources francophones : le français facteur de développement au Niger	600 000	2018	Population
	Appui à la scolarisation de la jeune fille au Niger (SCO-FI)	160 000	2019	Population
	Soutien aux incubateurs nigériens et à l'insertion professionnelle des jeunes (SO-INN)	160 000	2019	Population
	PISCCA « Promotion de l'autonomisation économique des femmes et appui à l'adaptation au changement climatique »	280 000	2018	Partenariat
Nigeria	PISCCA « Renforcement des capacités de la société civile nigérienne à travers le soutien à des initiatives locales »	200 000	2018	Partenariat
	Renforcement des capacités des formateurs de français et appui aux nouvelles filières de français professionnel dans l'enseignement supérieur nigérian	250 000	2019	Population
Ouganda	PISCCA « Projet d'innovation et d'entreprise durable pour les réfugiés urbains » (RISE UP)	126 000	2019	Partenariat
République dominicaine	Partenariat pour la professionnalisation de l'enseignement du français en République dominicaine	192 000	2019	Population
Sénégal	Plan d'action contre le terrorisme (PACT)	700 000	2018	Paix
Tanzanie	PISCCA « Droits humains et environnementaux, soutien aux communautés les plus vulnérables »	550 000	2019	Partenariat
	Droit à l'égalité des filles (DEFI)	240 000	2019	Population
Tchad	Grands écosystèmes lacustres tchadiens (GELT)	500 000	2018	Planète
	Appui à la lutte anti-terroriste au Tchad (ALATT)	600 000	2018	Paix
	PISCCA « Appui aux actions des organisations de la société civile tchadienne »	600 000	2018	Partenariat

Pays	Intitulé du projet évalué/revu	Montant du projet (en euros)	Année de l'évaluation	Pilier des ODD
Togo	Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud	300 000	2018	Partenariat
	PISCCA « Appui à la société civile togolaise dans l'amélioration des conditions de vie des communautés de base à travers l'environnement, la santé et le genre »	300 000	2018	Partenariat
	Projet de formation et d'appui au secteur de l'audiovisuel et des médias au Togo (PROFAMED)	493 000	2019	Paix
Tunisie	PISCCA « Appui à la société civile tunisienne, soutien de l'émergence et de la structuration du tissu associatif local »	600 000	2018	Partenariat
Multipays	100 000 professeurs pour l'Afrique	1 000 000	2018	Population
	Appui au français dans l'intégration est-africaine et à l'Union africaine	1 300 000	2018	Population
	Malnutrition et infections enfances d'Afrique (MALINEA)	1 300 000	2019	Population
	Femmes d'avenir en Méditerranée	2 400 000	2018	Population
	Appui à la coopération transfrontalière au Sahel (Burkina-Faso, Mali, Niger, G5 Sahel)	2 560 000	2018	Paix
	Appui à la lutte contre la criminalité organisée dans la région des Caraïbes (ALCORCA)	1 000 000	2018	Paix
	Appui au renforcement de la police technique et scientifique en Afrique de l'Ouest (ARTECAO)	1 000 000	2018	Paix
	Projet d'appui à l'intégration régionale Caraïbe/Climat (PAIR2C)	300 000	2019	Planète

34 266 140

Caractéristiques des projets évalués

Les projets évalués en 2018 et 2019 ont été financés par le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain du MEAE. Ce fonds permet de financer des projets sectoriels appelés « FSPI » ou des programmes innovants de la société civile et coalitions d'acteurs, appelés « PISCCA ». D'une durée maximale de deux ans, tous les projets doivent être évalués à leur terme.

En 2018 et 2019, 62 évaluations de projets ont été réalisées. Le portefeuille de projets évalués représente un engagement de 34,3 M€, délivrés sous forme de dons. Plusieurs types de projet ont été évalués.

Évaluations de projets multipays (10,8 M€)

Huit évaluations concernaient des projets mis en œuvre dans plusieurs pays avec un budget moyen de 1,3 M€. Trois projets, représentant 40 % des engagements évalués, étaient positionnés dans le champ de la gouvernance et de la sécurité. Les autres projets concernaient l'éducation, la santé, le développement économique.

Évaluations de projets sectoriels bilatéraux (14,8 M€)

32 évaluations concernaient des projets de coopération bilatérale mis en œuvre dans autant de pays partenaires. Ces projets ont des budgets variables, qui oscillent entre 115 500 euros et 1,2 M€. Plus d'un projet sur deux étaient positionnés dans le champ de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur-recherche (49 % des engagements évalués) et sept concernaient la gouvernance-sécurité (30 % des engagements évalués). Les autres projets concernaient des domaines variés (culture et médias, climat, égalité des genres, patrimoine).

Évaluation des programmes soutenant des initiatives de la société civile (8,6 M€)

22 évaluations concernaient les programmes innovants de la société civile et coalitions d'acteurs (PISCCA). Ces programmes, qui se traduisent par des subventions à des associations locales, ont des budgets moyens de 390 000 €. Les initiatives soutenues par des ambassades ont fait l'objet d'une sélection qui priorisait des thèmes variés en réponse aux besoins identifiés localement.

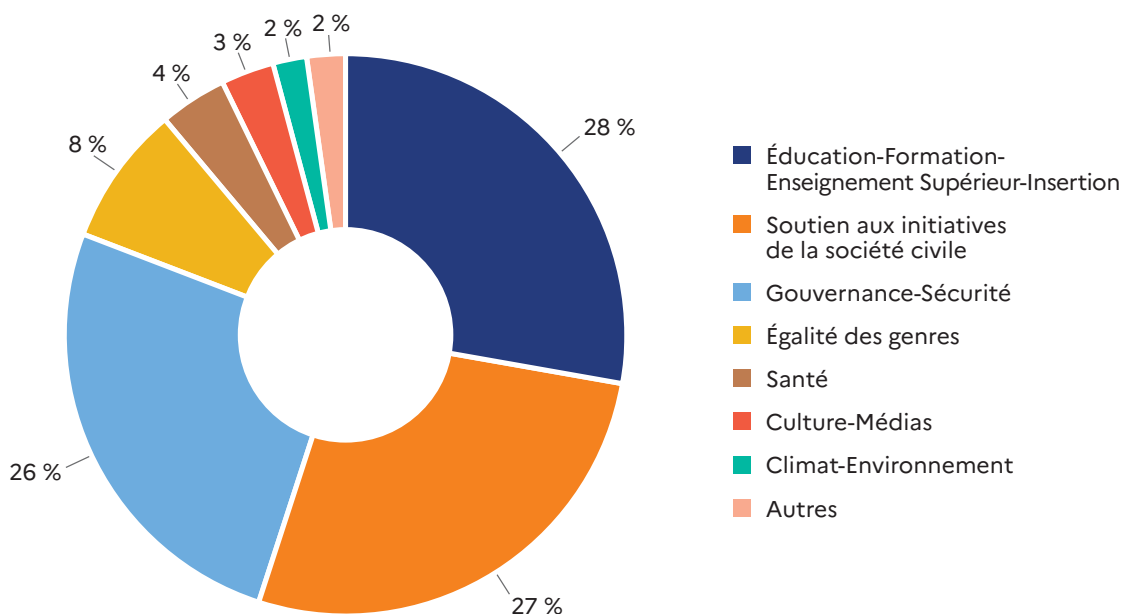
	Projets multipays	Projets bilatéraux	
		Projets sectoriels (FSPI)	Soutien aux initiatives de la société civile (PISCCA)
Nombre d'évaluations de projets	8	32	22
Montant des projets	10,8 M€	14,8 M€	8,6 M€
% des engagements évalués	32 %	43 %	25 %
Montant maximal	2,5 M€	1,2 M€	800 000 €
Montant minimal	300 000 €	115 500 €	126 000 €
Montant moyen	1,3 M€	462 000 €	390 000 €

Répartition sectorielle des projets évalués

Les 40 projets sectoriels évalués se concentrent sur deux grandes thématiques liées, d'une part, à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle (18 projets) et, d'autre part, à la gouvernance

et à la sécurité (10 projets). En termes financiers, ces deux domaines représentent 54 % du montant des projets évalués. Les programmes d'appuis aux initiatives de la société civile représentent quant à eux près de 27 % des engagements financiers évalués, mais leur part est nettement plus importante si l'on raisonne en nombre de projets (37 % des projets évalués).

Figure 1 – Répartition sectorielle des projets évalués selon les montants financiers (total des projets : 34,3 millions d'euros)

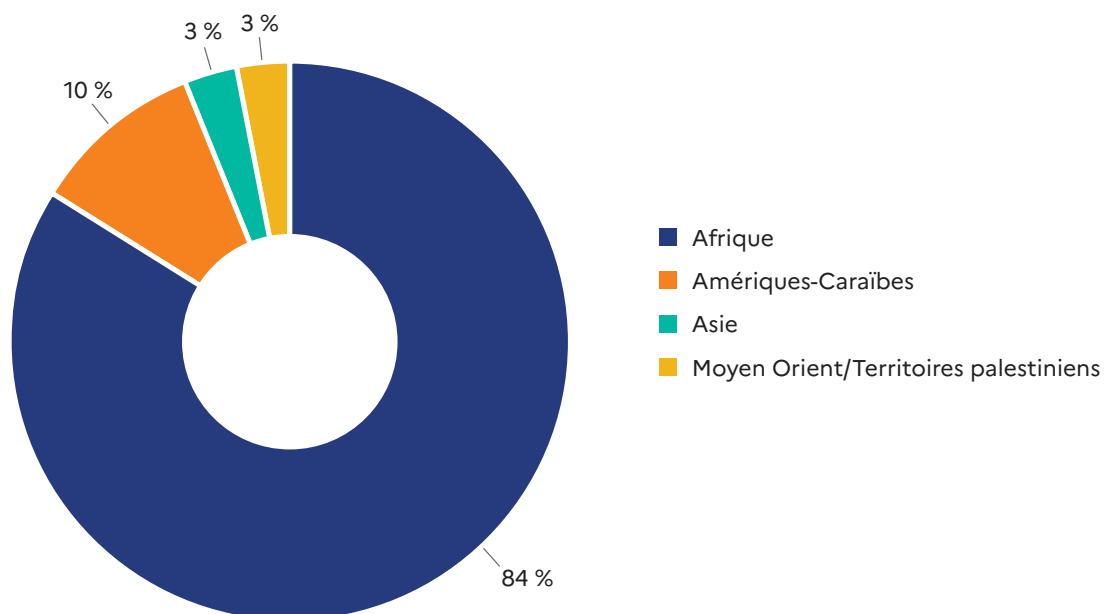


Répartition géographique des projets évalués

Hors initiatives multipays, les projets évalués ont été mis en œuvre dans 32 pays, situés en grande majorité en Afrique

(84 % des initiatives évaluées). Plus d'un projet sur deux (52 %) concerne un pays pauvre prioritaire et la part de ceux-ci dans les engagements évalués s'élève à 60 %.

Figure 2 – Répartition géographique des projets évalués selon les montants financiers (total hors projets multipays : 23,4 millions d'euros)



Annexe 2

L'évaluation de projets à l'AFD (2018-2019)

Liste des évaluations achevées en 2018 et 2019

Plusieurs de ces projets ont été évalués sous forme de grappes dans le cadre d'évaluations au champ large (aires protégées, sociétés électricité, hôpitaux privés).

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (en euros)	Instrument
Afrique			
Afrique du Sud	Financement de la politique de transformation spatiale de Johannesburg	15 554 400	Prêt non souverain
	Financement partiel du budget d'investissement de la ville du Cap	23 844 200	Prêt non souverain
	Programme de coopération technique avec la municipalité du Cap	20 000	Subvention
Burkina Faso	Projet de centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli	22 500 000	Prêt souverain
	Sécurisation de l'approvisionnement énergétique	17 381 436	Prêt souverain
Cameroun	<i>Cameroon Baptist Convention Health Board</i>	5 485 000	Prêt non souverain
Cap-Vert	Amélioration durable du service de l'eau et de l'assainissement à Santa Catarina	9 981 642	Prêt souverain
Centrafrique	Projet d'appui au renforcement des capacités	1 460 810	Subvention
	Poursuite de la réhabilitation du réseau de drainage des eaux pluviales de la ville de Bangui	5 000 000	Subvention
	Programme de reconstruction économique et sociale en milieu urbain – Phase 1	4 112 150	Subvention

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (en euros)	Instrument
Afrique			
Côte d'Ivoire	Développement de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes – Chantier-école	23 250 000	Subvention
	Développement de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes – Stages	23 250 000	Subvention
	Développement de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes – THIMO	23 250 000	Subvention
	Développement de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes – AGR-MPE	23 250 000	Subvention
Djibouti	Centre de formation professionnelle destiné aux métiers du portuaire, du transport et de la logistique	9 345 794	Subvention
Égypte	Amélioration et modernisation du système d'irrigation dans le delta du Nil	35 000 000	Prêt souverain
Éthiopie	Ferme éolienne d'Ashegoda dans la région du Tigré	44 503 082	Prêt non souverain
Gabon	Appui au Plan national de développement sanitaire (PNDS)	10 500 000	Prêt souverain et subvention
Ghana	<i>Procredit upscaling to mesofinance</i>	898 533	Subvention
	Subvention d'assistance technique à Advans Ghana pour favoriser le développement du segment des PME ¹²	332 277	Subvention
Guinée	Appui au programme sectoriel de l'éducation	12 000 000	Subvention
	Appui budgétaire à la Guinée affecté au secteur de l'éducation	7 000 000	Subvention
Kenya	Amélioration des services d'eau et d'assainissement de Mombasa	39 986 155	Prêt souverain
	Ligne de crédit « Concessions, investissements, efficacité énergétique (EE) et énergie renouvelable (ER) »	37 081 757	Prêt non souverain
	Ligne de crédit « EE/ER – Phase 2 »	15 365 741	Prêt non souverain
	Programme de développement des aires protégées de Bisanadi, Kora, Meru et Mwingi	7 903 732	Prêt souverain

12. Petites et moyennes entreprises

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (en euros)	Instrument
Afrique			
Maroc	Amélioration des réseaux de collecte et d'épuration des moyennes et petites communes	20 000 000	Prêt souverain
	Appui aux urgences et aux greffes	1 808 576	Subvention
	Appui à la création d'entreprises pour les populations de la province de Fahs-Anjra	700 000	Subvention
Maurice	Aide programme environnement – Île Maurice, Île durable	95 000 000	Prêt souverain
	Appui budgétaire énergie verte	50 000 000	Prêt souverain
Mozambique	Consolidation du développement du parc national des Quirimbas	3 911 164	Subvention
RDC	Appui à la gestion durable des forêts – Phase 2	6 000 000	Subvention
	Projet d'appui à l'éducation primaire dans les trois provinces du Bandundu, du Bas-Congo et de Kinshasa	45 200 000	Subvention
	Projet hospitalier mère-enfant à Kinshasa	7 968 060	Subvention
Sénégal	Appui à la gestion intégrée des ressources en eau de l'OMVS ¹³	6 513 099	Subvention
	Programme d'appui à la sortie de crise du secteur de l'électricité	60 537 730	Prêt souverain et subvention
	Projet de soutien à la restructuration financière et institutionnelle de la Senelec	31 000 000	Prêt souverain et subvention
	Programme d'aménagement urbain et d'autoroute à Dakar	56 944 510	Prêt souverain
Tanzanie	Services de santé Aga Khan	53 500 000	Prêt non souverain

13. Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (en euros)	Instrument
Afrique			
Tchad	Renforcement de la filière gomme arabique par le développement de ses opportunités commerciales	1 282 039	Subvention
	Accès et maintien des filles à l'école dans le cycle primaire en zone rurale	728 073	Subvention
	Amélioration de l'état de santé de la population	9 242 320	Subvention
	Projet d'appui au secteur de la santé	10 000 000	Subvention
Togo	Appui au développement de l'institution de microfinance WAGES	3 345 333	Subvention
Multipays	Appui à la gestion des ressources halieutiques et des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest	3 813 030	Subvention
	Appui au Pôle de Dakar en vue d'accompagner l'amélioration de l'éducation en Afrique	6 470 000	Subvention
	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest	10 248 323	Subvention
	Projet de soutien au plan régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest	17 558 000	Subvention
Orient			
Chine	Financement de la restauration de deux zones humides dans les villes de Kangping et de Panjin dans la province du Liaoning	18 918 964	Prêt souverain
Inde	Projet « Conservation de la forêt et de la biodiversité en Assam »	30 207 003	Prêt souverain
Indonésie	Développement d'infrastructures de surveillance océanographique	29 999 128	Prêt souverain
Jordanie	Appui au renforcement des performances techniques et financières du secteur de l'eau	150 000 000	Prêt souverain
	Renforcement des performances techniques et financières du secteur de l'eau	167 400 000	Prêt souverain
Liban	Formation et employabilité des populations vulnérables	6 500 000	Subvention

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (en euros)	Instrument
Orient			
Multipays	Facilité de financement de projets régionaux de soutien à la résilience sociale des réfugiés syriens en Orient I	1 658 277	Subvention
	Facilité de financement de projets régionaux de soutien à la résilience sociale des réfugiés syriens en Orient II	1 658 277	Subvention
	Facilité de financement de projets régionaux de soutien à la résilience sociale des réfugiés syriens en Orient III	1 658 277	Subvention
Turquie	Financement de la politique forestière de la Turquie au service d'une croissance durable ayant d'importants cobénéfices climat	150 000 000	Prêt souverain
	Programme de préservation de la forêt turque	150 000 000	Prêt souverain
	Soutien au développement durable dans le secteur forestier	150 400 000	Prêt souverain et subvention
Vietnam	Aide budgétaire Changement climatique – Tranche 4	20 000 000	Prêt souverain
	Aide budgétaire en appui au programme de lutte contre le changement climatique	20 000 000	Prêt souverain
	Infrastructures hydroagricoles de la province de Ninh Thuan	10 500 000	Prêt souverain
	Programme d'alimentation en eau potable des villes secondaires du delta du Mékong	20 995 304	Prêt souverain et subvention
	Programme de développement des infrastructures et de l'écotourisme dans la province de Lao Cai	22 654 568	Prêt souverain et subvention
	Projet de renforcement de la gestion des ressources en eau et de réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles dans le périmètre hydro-agricole de Bac Hung Hai	20 797 908	Prêt souverain et subvention
	Projet de transport d'électricité	43 859 888	Prêt souverain
	Projet d'infrastructures hydroagricoles de Ninh Thuan 2	11 952 426	Prêt souverain et subvention
	Projet d'appui au développement de cinq écoles de formation professionnelle	23 040 354	Prêt souverain et subvention

Pays	Intitulé du projet évalué	Montant du projet (en euros)	Instrument
Amérique latine			
Colombie	Prêt souverain en appui à la réforme de la politique de protection sociale de l'État colombien	400 000 000	Prêt souverain
Mexique	Deuxième appui au programme mexicain de lutte contre le réchauffement climatique (PECC)	302 000 000	Prêt souverain et subvention
	Programme de lutte contre le changement climatique	185 000 000	Prêt souverain
Trois Océans			
Comores	Projet d'appui à l'amélioration de la qualité des soins et au renforcement des capacités de Caritas Comores	745 000	Subvention
Haïti	Projet d'irrigation et d'entrepreneuriat rural	3 989 847	Subvention
	Projet sectoriel d'irrigation – Arcahaie, Saint-Marc, Retenues collinaires	5 364 634	Subvention
	Compétences pour l'emploi des jeunes	6 500 000	Subvention
Madagascar	Appui à la préservation des écosystèmes forestiers naturels	2 000 000	Subvention
	Financement du programme de mise en valeur et de protection des bassins-versants et des périmètres irrigués au lac Alaotra et d'appui au dispositif national d'agroécologie	10 868 886	Subvention
	Programme holistique de conservation des forêts de Madagascar	1 500 000	Subvention
République dominicaine	Extension du centre cardiovasculaire CEDIMAT	18 000 000	Prêt non souverain
Multipays			
Multipays	Assistance technique auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale ¹⁴ (OIE)	1 500 000	Subvention
	Mise à disposition de l'OIE d'une expertise technique pour l'amélioration de la gouvernance vétérinaire	2 100 000	Subvention
	Plateforme régionale d'expertise en formation professionnelle	6 000 000	Subvention

2 917 795 707

14. Anciennement « Office international des épizooties », le sigle « OIE » a été conservé.

Bilan statistique sur la période

Analyse du portefeuille de projets évalués

Les 54 évaluations achevées sur la période 2018-2019 concernaient un portefeuille de 84 projets, répartis dans 34 pays¹⁵, et représentant un volume total d'octroi d'environ 2,9 Md€. Le nombre de projets évalués a augmenté de 50 % par rapport à la période antérieure (2016-2017).

Le montant moyen d'un financement de ce portefeuille est d'environ 35 M€ (81 M€ pour les financements sous forme de prêt et 4,4 M€ pour ceux sous forme de subvention).

Le montant des financements s'inscrit dans une fourchette comprise entre 332 K€ pour une subvention d'assistance

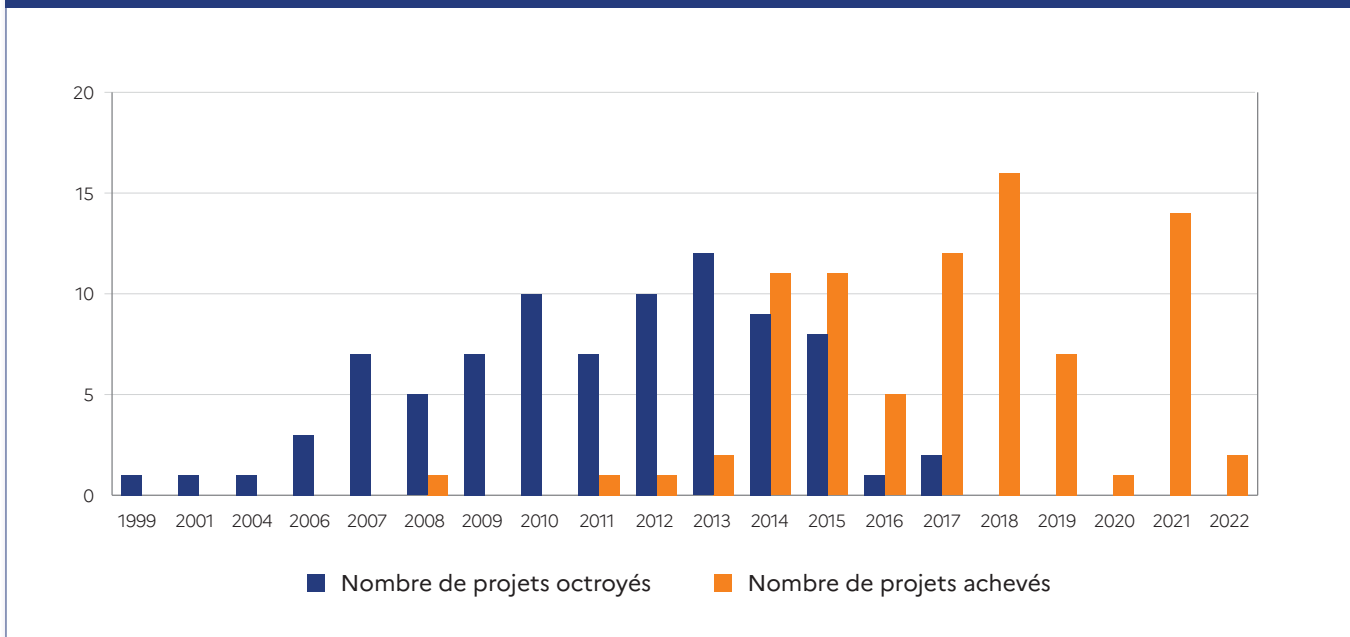
technique à Advans Ghana pour favoriser le développement du segment des PME et 400 M€ pour un programme d'appui à la réforme de la politique de protection sociale de l'État colombien.

Répartition par date d'octroi et date d'achèvement

Les projets ont été octroyés entre 1999 et 2017, dont 70 % entre 2010 et 2017. Environ 75 % des projets se sont achevés entre 2014 et 2020.

La durée d'exécution¹⁶ moyenne d'un projet de ce portefeuille est de 6,14 ans.

Figure 3 – Répartition du nombre de projets par date d'octroi et date d'achèvement



15. Cf. Liste des évaluations p. 49-54.

16. La durée d'exécution est définie comme la période écoulée entre la date d'octroi et la date d'achèvement.

Répartition géographique et sectorielle

Les projets évalués (56 %) se trouvent en majorité en Afrique et en Orient pour un quart. Cette répartition est semblable à celle observée lors de la période précédente (2016-2017), traduisant l'importance du continent africain dans le plan d'affaires de l'AFD.

En lien avec ce qui a été observé les années précédentes, la distribution géographique diffère en ce qui concerne les montants, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Orient représentant chacun environ un tiers des montants engagés. Cela s'explique par les montants élevés des prêts octroyés en Amérique latine et en Orient, notamment le programme d'appui à la réforme de la politique de protection sociale en Colombie et de la deuxième phase d'appui du programme de lutte contre le réchauffement climatique au Mexique.

Figure 4 – Répartition géographique des projets (en nombre)

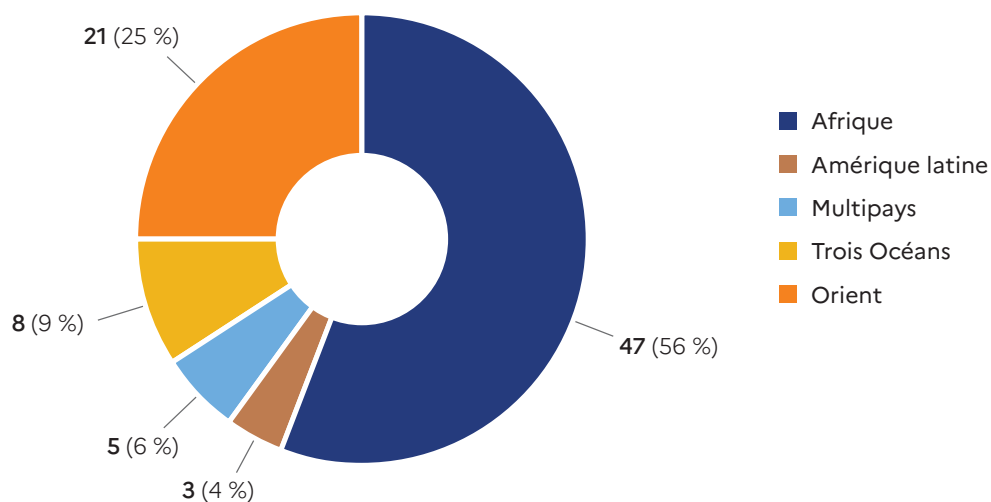


Figure 5 – Répartition géographique des projets (en montant engagé)

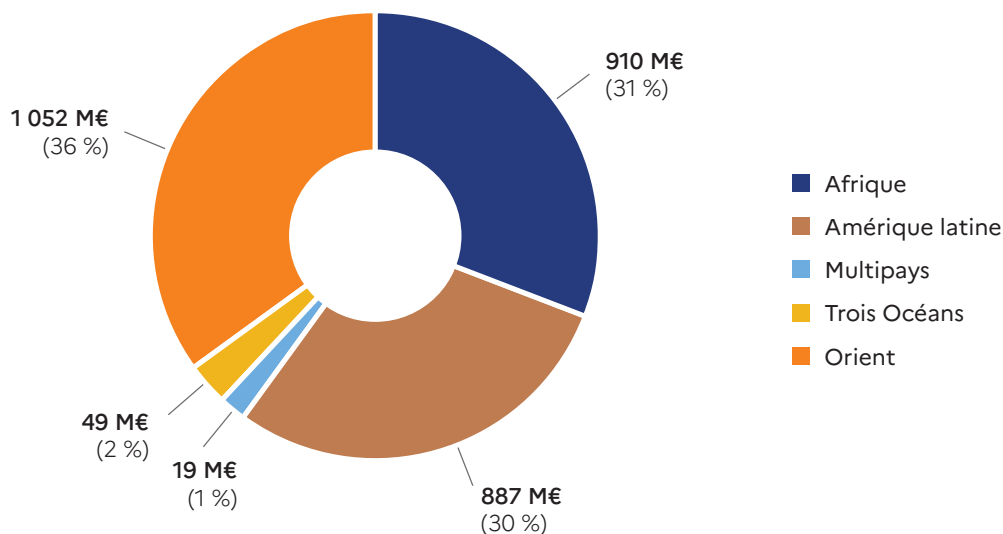
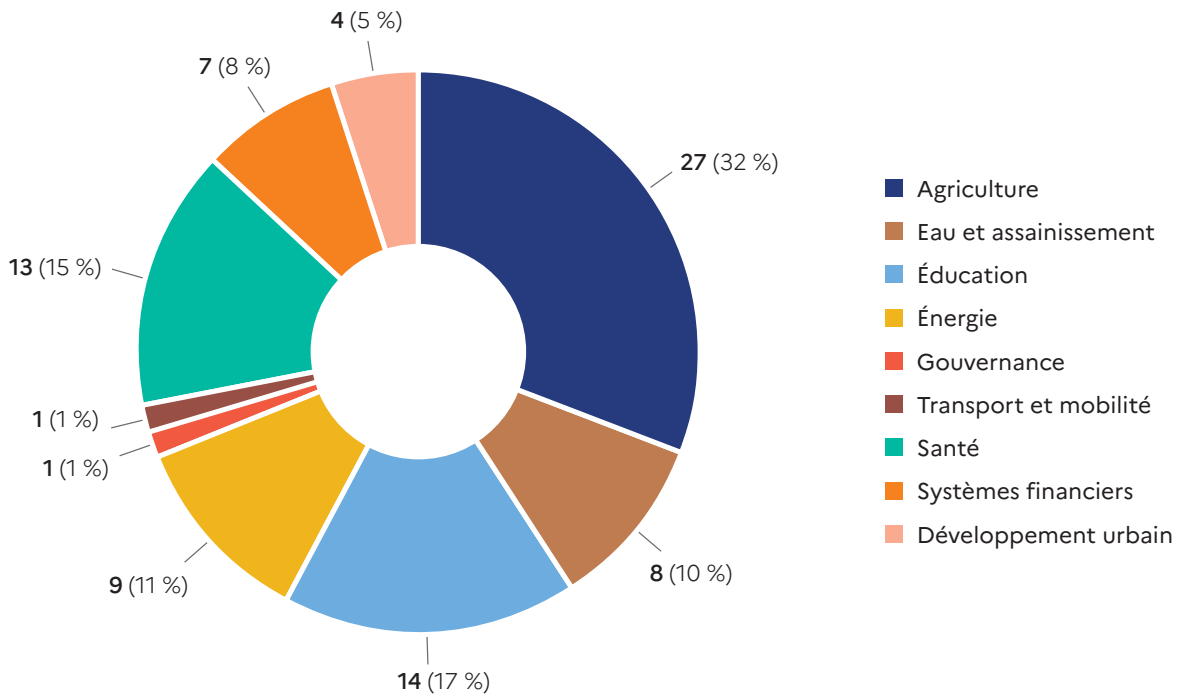


Figure 6 – Répartition sectorielle des projets (en nombre)



Plus d'un quart des projets évalués concerne le secteur de l'agriculture dont 3 projets forestiers en Turquie qui couvrent à eux seuls un tiers des montants octroyés à cette thématique (450 Md€). Les secteurs de la santé et de l'éducation concernent quant à eux un tiers des projets évalués.

Si cette répartition sectorielle diffère des tendances observées pendant la période antérieure (2016-2017), où le poids des secteurs financiers et développement urbain était

prépondérant, elle se rapproche de celle observée dans le bilan dressé récemment sur la période 2004-2019 dans le cadre de l'évaluation de la politique d'évaluation de l'AFD : les projets évalués dans le secteur agricole sur cette période représentent 22 % du total, tandis que les secteurs de l'éducation et de la santé concentrent à eux deux 15 % des projets. La part plus faible constatée pour ces deux secteurs s'explique par le fait qu'ils ont été transférés plus récemment (à partir de 2000) à l'AFD.

Répartition par produit financier

51 % des projets évalués ont été financés par des subventions et 49 % sous forme de prêts, majoritairement sous forme de prêts souverains (39 % du total). Concernant les montants, les prêts souverains représentent 59 % des engagements, auxquels il convient d'ajouter les prêts de politique publique financés sous forme de prêts souverains abondés d'une subvention (22 %), soit 81 % du total des

engagements. Les subventions concentrent, quant à elles, 11 % des montants engagés, et les prêts non souverains 7 %. La part des subventions, en nombre et en montant des projets évalués, est légèrement supérieure à la moyenne observée au cours de la période précédente (2017-2018), où elle représentait respectivement 37 % du nombre et 5 % du montant des projets évalués, ce qui traduit le poids plus important des secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé dans l'échantillon de projets évalués.

Figure 7 – Répartition en nombre de projets

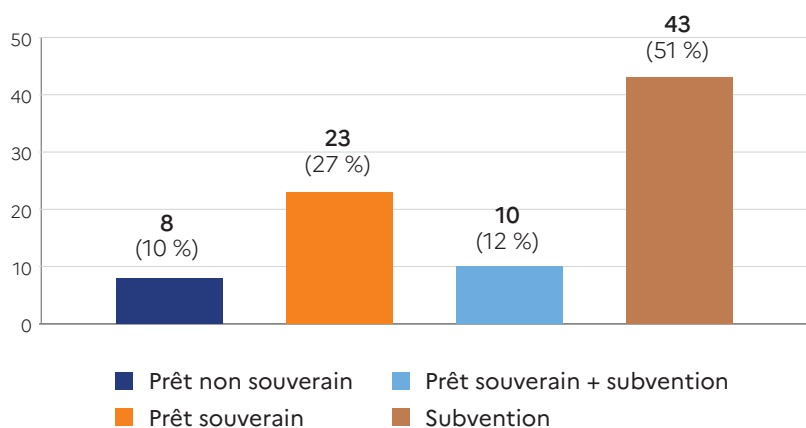
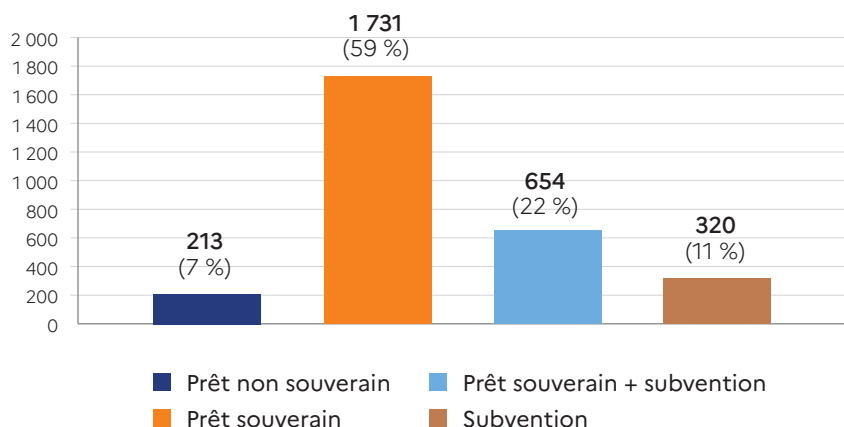


Figure 8 – Répartition en montants engagés (en M€)



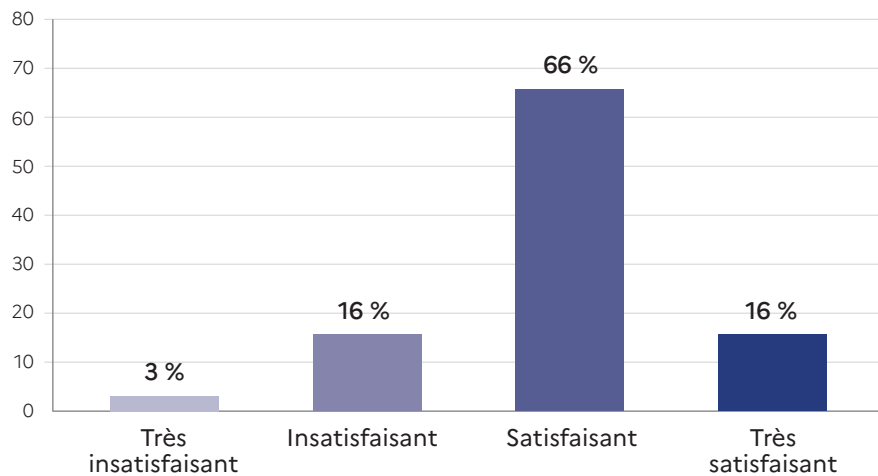
Analyse de la qualité des rapports d'évaluation

La procédure d'assurance qualité est organisée aux différentes phases de l'évaluation, de la rédaction des termes de référence, la sélection des consultants, jusqu'à l'analyse des versions provisoires et définitives des rapports. Elle bénéficie des contributions de tous les acteurs impliqués, en particulier des services opérationnels de l'AFD en agence et au siège et des partenaires membres des groupes locaux de référence constitués pour chaque évaluation, ce qui en renforce la crédibilité et l'utilité. Le département Évaluation et apprentissage joue un rôle important dans cette procédure puisqu'elle apporte un appui méthodologique aux agences locales de l'AFD tout au long de la mise en œuvre des évaluations dont elles ont la charge.

Au stade du rapport final, un expert du département Évaluation et apprentissage note chaque rapport afin d'en vérifier la qualité. Cette notation est effectuée à partir d'une grille de cinq critères : **(i)** la pertinence du champ de l'évaluation ; **(ii)** la méthodologie utilisée ; **(iii)** la qualité de l'analyse évaluative (fiabilité des données, crédibilité des constats, solidité de l'analyse) ; **(iv)** la clarté et la qualité du rapport (lisibilité, plan, délais de production) ; **(v)** la validité et la crédibilité des conclusions.

Chacun des cinq critères est noté selon quatre niveaux d'appréciation : très insatisfaisant, insatisfaisant, satisfaisant et très satisfaisant. Le rapport fait également l'objet d'une appréciation globale. Comme le montre le graphique ci-dessous, sur les 32 rapports notés, deux tiers sont jugés satisfaisants, voire très satisfaisants. Le taux des évaluations jugées insatisfaisantes ou très insatisfaisantes est inférieur (19 %) à ce qui a été observé lors de la période antérieure (25 %).

Figure 9 – Notation de la qualité globale des évaluations décentralisées



Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
AID	Association internationale de développement
ALATT	Appui à la lutte anti-terroriste au Tchad
ALCORCA	Appui à la lutte contre la criminalité organisée dans la région des Caraïbes
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
ANRS	Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales
APD	Aide publique au développement
ARTECAO	Appui au renforcement de la police technique et scientifique en Afrique de l'Ouest
ARTF	<i>Afghanistan Reconstruction Trust Fund</i> (Fonds de reconstruction de l'Afghanistan)
ASEJJ	Appui à la sécurité judiciaire et juridique
AVIESAN	Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
C2D	Contrat de désendettement et de développement

CA	Chiffre d'affaires
CAD	Comité d'aide au développement
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIEDEL	Centre international d'études pour le développement local
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIS	Cadre d'intervention sectoriel
CIT	Cadre d'intervention transversal
CORAIL	Consolidation de la recherche, de l'autonomie et de l'insertion locale et régionale
COS	Comité d'orientation stratégique
CREDES	Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé
CSP	Comparaison des scores de propension
CSU	Couverture santé universelle
DEFI	Droit à l'égalité des filles
DG Trésor	Direction générale du Trésor

DGM	Direction générale de la mondialisation du MEAE
DTS	Droits de tirage spéciaux
EDB	Éducation de base
EESR	État de l'enseignement supérieur et de la recherche
EVA	Évaluation et apprentissage (département de l'AFD)
FASEP	Fonds d'études et d'aide au secteur privé
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FERC	Fonds d'étude et de renforcement des capacités
FEXTE	Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFM	Fonds français Muskoka
FFMB-CPC	Fonds fiduciaires multibailleur en contexte crise et post-crise
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence
FFUE	Fonds fiduciaires de l'Union européenne
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG
FMI	Fonds monétaire international
FMSTP	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FO	Forfait obstétrical
FRH	Fonds de reconstruction d'Haïti
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i> (Conseil de gestion des forêts)

FSD	Fonds de solidarité pour le développement
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants
FVC	Fonds vert pour le climat
G5 Sahel	Groupe des cinq du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)
G8	Groupe des huit (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie)
GAVI	<i>Global Alliance for Vaccines and Immunization</i> (Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation)
GELT	Grands écosystèmes lacustres tchadiens
ha	hectare
I3S	Initiative Solidarité Santé Sahel
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IRD	Institut de recherche pour le développement
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i> (Agence japonaise de coopération internationale)
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (Institut de crédit pour la reconstruction)
LASDEL	Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales
M€	Million d'euros
MALINEA	Malnutrition et infections des enfants d'Afrique

Md€	Milliard d'euros
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEFR	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
MENETFP	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de Côte d'Ivoire
MPCM	Modernisation de la protection civile marocaine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIE	Organisation mondiale de la santé animale (anciennement « Office international des épizooties »)
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PACT	Plan d'action contre le terrorisme
PAF	Plans d'aménagement forestiers
PECC	<i>Programa Especial de Cambio Climático</i> (Programme mexicain de lutte contre le réchauffement climatique)
PISCCA	Projet innovant des sociétés civiles et coalitions d'acteurs
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDS	Plan national de développement sanitaire

PNSR	Programme national du secteur rural
PRI	Pays à revenu intermédiaire
PROFAMED	Projet de formation et d'appui au secteur de l'audiovisuel et des médias au Togo
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique
PTF	Partenaire technique financier
RDC	République du Congo
RNB	Revenu national brut
RPE	Réserve pays émergents
SFI	Société financière internationale
SIFFLE	Soutien aux initiatives de formation en français langue étrangère
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
SIIGE	Système intégré d'information et de gestion de l'éducation
SPIDDD	Soutien et promotion des initiatives pour le développement, les droits et la démocratie
SRMNIA	Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent
SRMNIA-N	Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et de la nutrition
STAR	Système transparent d'allocation des ressources
UE	Union européenne
UEAD	Unité d'évaluation des activités de développement
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WRI	<i>World Research Institute</i> (Institut mondial de la recherche)

Évaluation

Rapport conjoint au Parlement sur les évaluations de l'aide publique au développement française 2018-2019

En complément du rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement (2018-2019), les trois services d'évaluation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et de l'Agence française de développement (AFD) publient un rapport spécifique sur les évaluations réalisées au cours de la même période.

Ce rapport comprend une description détaillée des évaluations stratégiques et/ou thématiques pilotées directement par les trois services d'évaluation ainsi que deux annexes dédiées aux évaluations de projets et de programmes de développement, réalisées par les ambassades de France à l'étranger et les agences locales de l'AFD.

La présentation des évaluations stratégiques et/ou thématiques est reliée aux objectifs de développement durable (ODD) et plus particulièrement aux cinq piliers* autour desquels s'articule la politique française d'aide au développement, à savoir : la planète, la population, la prospérité, la paix et les partenariats. Comme tout classement, celui-ci présente des limites et certaines évaluations portant sur des financements transversaux relevant de différents piliers ont ainsi été classées dans les évaluations interpilliers.

* https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/a4livret_odd_cle01c384.pdf

© MEAE 2022

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Maquettage : Iskouhi Mouradian

Impression : Service de reprographie du MEAE – DIL – La Courneuve